

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 février 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 9 février 2017 sous la présidence de M^{me} Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	x		
Bernadette CENDRES-BARBÉ	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN	x		
Jean-Denis DUBOIS	x		
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIEÉ	x		
Catherine CESTARI	x		
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC	x		
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN		Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	x
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		
Jean-Robert BARBÉ	x		



Isabelle DESBORDES	x		
Jean BATTINI		Agnès DUPONT-PHILIPPE	x
Agnès DUPONT-PHILIPPE	x		
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS		Stéphanie VIOLEAU	x
Michel HOSTEINS	x		
Eric VEISSIER	x		
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD	x		
Hortense CHARTIER-HOUZÉ	x		
Myriam DUCLERC	x		
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		

Ordre du jour Conseil Municipal du 9 février 2017

Guillaume BOURROUILH-PAREGE	2017.01.01	Débat d'orientations budgétaires 2017
Guillaume BOURROUILH-PAREGE	2017.01.02	Attribution de compensation en investissement - Mise en place et répartition
Gérard AYNIE	2017.01.03	Adhésion à un groupement de commandes avec Bordeaux Métropole pour les travaux de modernisation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux
Brigitte TERRAZA	2017.01.04	Transfert partiel de la compétence sportive concernant le soutien aux investissements, au bénéfice des centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels



Brigitte TERRAZA	2017.01.05	Adoption du schéma de déplacements communal
Didier POUVREAU	2017.01.06	Réalisation d'une étude thermique - Demande de subvention auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
Jean-Denis DUBOIS	2017.01.07	Opération Cap 33 pour l'été 2017
Frédéric GIRO	2017.01.08	Convention scène partenaire 2017-2020 entre la ville de Bruges et l'IDDAC
Marie ROUMILHAC	2017.01.09	Adhésion à la charte Monalisa
Nathalie GRIN	2017.01.10	Autorisation de demande de subventions auprès du fonds social européen (FSE) pour 2017
Isabelle DESBORDES	2016.07.20	Modification du tableau des effectifs

I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **MME DUPONT-PHILIPPE** et **M. CESTARI** secrétaire suppléant.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

II - DÉCISIONS DU MAIRE

APPLICATION DES DECISIONS PRISES

DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

1 ♦ - Décision 2016-115– Reçue en Préfecture le 5 décembre 2016

Signature avec l'association **COCKTAIL MUSIQUE** de Marcheprime (33), d'un contrat de cession d'animation pour les interventions de Pierre Esterlin, musicien, dans le cadre de la préparation du spectacle Arc-en-Ciel écrit par le Directeur de l'EMM et joué à l'ECT le dimanche 27 janvier 2017 à 16h00. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de **500 € net de TVA**.

2 ♦ - Décision 2016-122– Reçue en Préfecture le 5 décembre 2016

Signature avec **SMART CIE** de Bordeaux (33) d'une convention d'accueil en résidence à titre **gracieux**, dans la salle Gérard Linsolas de l'ECT du **19 au 23 décembre 2016** dans le cadre de la création et les répétitions du spectacle « **Il n'est pas trop tard** »

3 ♦ - Décision 2016-123 – Reçue en Préfecture le 5 décembre 2016

Signature avec l'**UNION REGIONALE DES FOYERS RURAUX D'AQUITAINE (URFR)** et **LISODIF** de Périgueux (24), d'une convention de session de formation BAFA du 18 au 25 février 2017, dans le cadre des actions menées en faveur des jeunes et de l'emploi. Le montant de cette session s'élève à la somme forfaitaire de **275,00 €** (pour les stagiaires Brugeais) accompagné d'une prise en charge des repas stagiaires et formateurs.

4 ♦ - Décision 2016-124 – Reçue en Préfecture le 6 décembre 2016

Signature avec **VERSPIERREN Courtier en assurance** de Wasquehal (59), d'un PAP 2016/11 pour Prestation d'assurances « Dommages Ouvrages » et « Tous Risque Chantier » relatif à la requalification et extension du groupe scolaire Jacques Prévert. Le Montant de la prime provisoire pour la garantie « Dommages Ouvrages » sans franchise et « Tous Risque Chantier » avec une franchise de 5 000 € pendant la construction, s'élève à la somme globale de **27 789 ,91 € TTC.**

5 ♦ - Décision 2016-125 – Reçue en Préfecture le 13 décembre 2016

Signature de l'avenant n° 1 au Marché de Maitrise d'Œuvre pour l'aménagement du Site de Verdun à Bruges avec la Société **AAAS Agence d'Architecture Andréa Santangelo**, qui fixe le coût d'objectif des travaux en phase d'avant-projet définitif à **234 030 € HT** et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à **27 632,88 € TTC.**

6 ♦ - Décision 2016-117 – Reçue en Préfecture le 19 décembre 2016

Signature avec la société **RICOH FRANCE** de Mérignac (33) d'un contrat de prolongation jusqu'au **30 juin 2017** du contrat de maintenance des photocopieurs installés dans les services municipaux avant sa cession globale à Bordeaux-Métropole dans le cadre de la mutualisation des services. Le montant HT du contrat correspondant à un forfait pages allant de **0,00584 € à 0,00701 €**, en fonction du type de photocopieur.

7 ♦ - Décision 2016-127 – Reçue en Préfecture le 19 décembre 2016

Règlement à **Maître Julie NOEL**, Avocat à la Cour de Bordeaux (33), de la facture référencée **160108** du 7 décembre 2016, de frais et honoraires dans le cadre d'une procédure disciplinaire devant le Tribunal Administratif de Bordeaux. Le montant de ces frais s'élève à **1 213,00 € TTC.**

8 ♦ - Décision 2016-121 – Reçue en Préfecture le 20 décembre 2016

Signature d'un avenant n° 4 au MAPA n° 2015/01F au Marché de Maitrise d'Œuvre pour la requalification du groupe scolaire Jacques Prévert de Bruges avec la Société **GADRAT Architectures et Associés** (Mandataire de l'équipe de MO), qui fixe le nouveau forfait de rémunération de la Maitrise d'œuvre en prenant en compte le montant des prestations supplémentaires éventuelles retenues dans le cadre de la consultation des marchés de travaux,

conformément aux décisions présentées lors des précédents conseils municipaux. Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre s'élève donc à **345 390,47 € HT**.

9 ♦ - Décision 2016-126 – Reçue en Préfecture le 20 décembre 2016

Signature avec l'association **COCKTAIL MUSIQUE** de Marcheprime (33), d'un contrat de cession d'animation pour la mise en place d'une après-midi dansante, dans le cadre du déjeuner des seniors prévu à l'ECT le vendredi 13 janvier 2017 à 13h00. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de **1 220 € net de TVA**.

10 ♦ - Décision 2016-128 – Reçue en Préfecture le 20 décembre 2016

Signature avec la compagnie **THEATRE DES CHIMERES** de Biarritz (64) et **l'OARA** de Bordeaux (33), d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle tout public intitulé « **Deux Sœurs** », prévu à l'ECT le mardi 17 janvier 2017 à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant global de cette représentation s'élève à **2 247,54 € TTC** se décomposant de la manière suivante : Frais de cession : 1 478,67 € HT, frais de transport (en partage avec Libourne et Langon) : 285,70 € HT, frais de restauration transport (en partage avec Libourne et Langon) : 366,00 € HT.

11 ♦ - Décision 2016-130 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2017

Signature avec l'association **VISAGES DU SAXOPHONE** de Paris (75) d'une convention d'accueil en résidence à **titre gracieux**, dans diverses structures municipales de l'ECT les **13 et 14 mai 2017** dans le cadre de l'organisation d'un spectacle musical pour instruments à vents et percussions.

12 ♦ - Décision 2017-04 – Reçue en Préfecture le 18 janvier 2017

Signature avec la Compagnie **Christine HASSID Project** de Bordeaux (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle chorégraphique intitulé « **Le Spectre de la Rose** », prévu à l'ECT le samedi 21 janvier 2017 à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant de cette prestation s'élève à **720,00 € TTC**. (TVA à 20%).

13 ♦ - Décision 2017-01 – Reçue en Préfecture le 19 janvier 2017

Signature avec **TECHNICHORE ET LE MONDE DU ZEBRE** de Bordeaux (33) en collaboration avec **l'OARA** de Bordeaux (33), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle chorégraphique intitulé « **Le sacre du printemps ou le cri de l'indépendance** » et un extrait de « **L'ému de l'horizon** », présenté par la Compagnie Faizal Zeghoudi et prévu à l'ECT le vendredi 27 janvier 2017 à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant de cette représentation s'élève à **4 152,50 € TTC**. En contrepartie, l'OARA versera à la compagnie la somme de **1 650 € TTC**.

14 ♦ - Décision 2017-02 – Reçue en Préfecture le 19 janvier 2017

Signature avec l'association **THEATRE DE NIMES** (30) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de mime intitulé « **Franito** », prévu à l'ECT le vendredi 17 février

2017 à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant de cette représentation s'élève à **8 334,50 € TTC**. (TVA à 5,5%).

15 ♦ - Décision 2017-03 – Reçue en Préfecture le 19 janvier 2017

Signature avec l'association **FRIIX CLUB** de Bordeaux (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour les scolaires intitulé « **Bas les Pâtes** », prévu pour 2 représentations à l'ECT le jeudi 23 mars 2017 à 9h30 et à 14h00, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant global de ces représentations s'élève à **2 550,00 € TTC**. (TVA à 5,5%).

16 ♦ - Décision 2017-05 – Reçue en Préfecture le 23 janvier 2017

Signature avec l'organisme **FORMASUD** de Preyssac (46) d'une convention de formation pour recyclage à la conduite en sécurité des engins, tracteurs, tondeuses, autoportées R372Z, (CACES) pour 9 agents des stades. Cette formation est prévue le 24 janvier 2017, avec des cours théoriques en matinée et une mise en situation pratique dans l'après-midi. Le montant de cette formation CACES s'élève à la somme de **834,00 € TTC**.

Madame le Maire procède à la lecture des décisions prises. Elle rappelle que la liste de ces décisions a été envoyée aux élus. Elle demande si ces décisions appellent des questions ou des remarques.

M. HOSTEINS tient juste à dire une phrase avant de s'exprimer lui aussi sur les décisions. Il tient à remercier les services de Madame le Maire qui ont rectifié sans tarder le tableau de présence des élus au Conseil Municipal du 8 décembre sur lequel son nom avait été une nouvelle fois omis.

Madame le Maire confirme qu'il y a eu une erreur matérielle qui lui a été expliquée. Elle précise que les services veilleront à ce que cela ne se reproduise pas.

Mme DUMAS souhaite revenir sur la décision n°4, la 2016-124, concernant la souscription d'une assurance dommages-ouvrages pour le chantier de requalification de Jacques Prévert. Elle demande s'il y avait précédemment une assurance dommages-ouvrages souscrite, puisque les travaux ont débuté avant le mois de décembre. Elle demande s'il y a eu un souci sur le contrat signé avec le prestataire, ce qui expliquerait que l'on en ait souscrit une autre, ou si ce sont les délais normaux. Elle demande si une assurance dommages-ouvrages est souscrite a posteriori ou s'il y a un délai.

Madame le Maire explique que l'assurance dommages-ouvrages est celle qui était prévue dès le départ. L'assurance dommages-ouvrages n'intervient qu'à la réception des travaux et même après l'issue de la période de parfait achèvement, de façon à couvrir des dommages qui interviendraient sur l'édifice et qui seraient du fait de vices de construction. Elle précise qu'il n'y avait donc pas d'urgence à signer cette assurance dommages-ouvrages. Elle rappelle que le marché était notifié et qu'il a fallu effectivement le formaliser.

Mme CENDRES – BARBÉ pense que l'assurance dommages-ouvrages va pouvoir être actionnée à partir de la réception des travaux. Donc du moment que les travaux ne sont pas réceptionnés, elle ne court pas.



Mme DUMAS demande confirmation sur le fait que l'on peut souscrire cette assurance jusqu'au jour où la remise des clés est faite.

Mme CENDRES – BARBÉ confirme.

Madame le Maire précise que cette assurance n'est pas obligatoire, mais qu'il est fortement conseillé de la souscrire.

M. SEGUINEAUD tient à revenir sur les décisions 11 et 2 qui ont la même vertu, à savoir que la Commune de Bruges met à disposition de ses compagnies et associations extérieures, à titre gracieux, ses murs et ses installations, afin qu'ils puissent créer et préparer leurs spectacles. Cela s'apparente à de l'aide à la culture et à l'expression de celle-ci ce qui est une bonne chose en soi. Toutefois, Monsieur SEGUINEAUD aimerait savoir si cette mise à disposition est assortie d'une compensation. Si ce n'est pas le cas, les élus de son groupe proposent, pour le futur, qu'en contrepartie de l'occupation des lieux de ces sociétés ou associations, soit proposé un spectacle ou une prestation, dans une ou plusieurs écoles de Bruges ou au centre de loisirs. Il reconnaît que c'est une bonne chose que ces locaux soient mis à disposition à titre gracieux, avec l'eau, l'électricité. Mais il demande si une contrepartie est demandée à ces associations qui viennent occuper ces lieux.

Madame le Maire répond que Monsieur GIRO donnera précisément la contrepartie. Elle répond tout d'abord sur le principe. Elle explique que la Ville a au minimum une compagnie en résidence tous les ans. Systématiquement, dans le contrat de résidence, il y a des contreparties pour la Ville, pour les écoles de la Ville également. Elle laisse Monsieur GIRO intervenir sur Christine HASSID pour donner précisément les informations. Elle précise que les contreparties qui ont été négociées sont importantes.

M. GIRO précise qu'à chaque fois qu'un artiste est reçu, une sortie de résidence, ou une médiation est prise en compte, à laquelle tous les Brugeais sont invités. Il note qu'il est dommage que les élus n'y viennent pas bien qu'ils y soient invités à chaque sortie de résidence ou à chaque spectacle à l'espace culturel Treulon. Il précise que Christine HASSID a fait un énorme travail avec les enfants de l'ESB. Six danseuses qu'elle a choisies après un casting sont venues sur scène pour le Spectre de la rose. Il explique que cela a fait des déçus et qu'elle fait également un travail avec ces enfants, puisqu'elle va bientôt travailler avec eux. Monsieur GIRO ne sait pas de quelle compagnie veut parler Monsieur SEGUINEAUD, mais il confirme qu'à chaque fois, que ce soit des clowns, du théâtre, de la danse, ou autres, des actions sont faites avec les collèges, avec les écoles. Également des sorties de résidence en déambulations, comme l'été dernier sur le centre-ville. À chaque résidence, une médiation est faite. Monsieur GIRO invite les élus à y venir pour les prochaines fois.

Mme PETIT-CHOTARD souhaite avoir des précisions concernant la décision n° 3 et plus particulièrement la signature avec l'Union régionale des foyers ruraux d'Aquitaine pour la mise en place des conventions pour les BAFA. Il s'agit d'une décision que son groupe valide dans son principe pour les jeunes brugeais. En revanche, elle demande s'ils peuvent avoir la prévision des jeunes que la Ville pense accueillir pour 2017. Elle demande également à connaître les chiffres pour les années précédentes.



M. GIRO confirme que c'est une action qui est en place depuis plusieurs années. Il précise qu'un gros travail avait été fait à ce sujet-là avec Monsieur TREZEGUET, sur la recherche des meilleurs outils pour accompagner cette formation. Il précise que Monsieur TREZEGUET avait trouvé cette compagnie qui a un meilleur tarif et une meilleure formation dispensée. Il avoue ne pas avoir les chiffres aujourd'hui, mais s'engage à les communiquer ultérieurement.

Mme PETIT-CHOTARD comprend que Monsieur GIRO n'a pas les chiffres de 2016. En revanche, elle demande ce qu'il en est du prévisionnel 2017.

M. GIRO répond qu'il ne l'a pas non plus avec lui, mais qu'il pourra les communiquer très vite.

M. TREZEGUET précise que 15 à 20 jeunes sont formés chaque année pour le BAFA sur Bruges.

Madame le Maire fait remarquer que c'est un chiffre tout à fait ambitieux et très correct. Elle demande s'il y a d'autres questions, d'autres demandes.

M. HOSTEINS aimerait intervenir sur la décision 20-16-127 concernant le règlement à Maître Julie NOËL, avocate à la Cour de Bordeaux, de la facture pour frais et honoraires dans le cadre d'une procédure disciplinaire devant le tribunal administratif de Bordeaux. Au nom de ses collègues de l'opposition, il s'adresse à Madame le Maire en sa qualité de chef du personnel. En effet, elle a informé que cette facture a été réglée, facture qu'il reconnaît n'être ni contestable ni contestée dans le cadre de cette procédure disciplinaire. Il pense que tout le monde sait qu'il est difficile de gérer et de manager du personnel. Madame le Maire le sait bien, d'autant qu'elle était directrice de la Tour de Gassies. Il rappelle que depuis plusieurs années, à chaque Conseil Municipal, les élus de l'opposition apprennent que l'appui juridique des avocats a été sollicité par la Ville dans différentes procédures variées. Il considère que cela est normal quand on dirige une Ville. Mais il note plusieurs décisions concernant le personnel. Il ne veut pas seulement rappeler la procédure suite à un licenciement abusif que la mairie a perdu et qui s'est soldé par le versement d'une indemnité de 50 000 €. Il pourrait les citer pratiquement toutes depuis 2012, mais il avoue ne pas avoir pu se procurer les précédentes.

Madame le Maire lui demande s'il lui serait possible de les citer, parce qu'elle avoue qu'elle aimerait bien les connaître.

M. HOSTEINS rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement des procédures concernant le personnel. Il s'agit de toutes les procédures pour lesquelles la mairie a engagé des frais et a eu recours à des avocats. Il sait que c'est normal, dans la gestion d'une Ville, d'avoir besoin de régler des litiges. Sur les problèmes de personnel, il rappelle que ce n'est pas la première fois. Il veut simplement poser une question, à savoir s'il y a des problèmes avec le personnel, ou si Madame le Maire a des problèmes avec le personnel.

Madame le Maire déclare que la Ville n'a absolument aucun problème avec le personnel. Elle explique simplement qu'ils ont, ce qui n'est pas propre à Bruges, des gens de plus en plus procéduriers. En l'occurrence, elle rappelle qu'il s'agit d'une salariée qui a eu un avertissement, bien que la mairie ait fait preuve d'une grande patience avant de lui notifier,



parce qu'elle avait commis préalablement bien des choses qui auraient pu le justifier. Elle répète qu'il s'agissait donc d'un avertissement, ce qui est le premier niveau de sanction. Madame la Maire explique que cette personne a jugé utile de contester cet avertissement et qu'elle a été au tribunal. La mairie attend donc la décision du tribunal. Madame le Maire précise que c'est quand même très rare, car la façon dont Monsieur SEGUINEAUD a posé sa question pourrait laisser penser que la Ville a des contentieux avec le personnel tous les jours. Ce qui est absolument faux. D'autre part, elle précise que cet agent a demandé une disponibilité et a quitté la mairie pour l'instant. La procédure court, mais en l'occurrence, la Mairie a mis un avertissement à la demande du CAM, ce qui semblait tout à fait justifié. Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

III - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2016

Madame le Maire rappelle que les élus ont eu communication de ce procès-verbal.

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, chers confrères. Une question qui ne concerne pas le procès-verbal, mais qui concerne la séance du 8 décembre 2016. Les cadres dirigeants de Mésolia sont venus nous présenter leur activité. Nous leur avons demandé à l'époque de nous communiquer le PowerPoint de leur présentation. Aujourd'hui, nous l'attendons toujours. »

Madame le Maire répond qu'elle va demander aux services de leur faire passer.

Mme DUMAS rappelle que la décision 2016-114 était l'occasion d'évoquer notamment l'avenir du monument aux morts de Bruges. Elle rappelle que Madame le Maire l'avait remerciée de poser la question pour mettre fin aux bruits qui couraient. Elle avoue que ce jour-là, Madame le Maire avait rassuré les élus de son groupe, puisqu'elle avait clairement dit qu'il n'était pas envisagé lors des travaux de requalification du centre-ville que le monument aux morts soit déplacé. Mais à la lecture du procès-verbal, elle note que ce n'est pas vraiment l'idée qui en ressort et que l'on a l'impression que pour l'instant, rien n'est décidé. Elle demande donc à nouveau à Madame le Maire de répéter clairement qu'il n'a pas été décidé que le monument aux morts soit changé de place. Elle veut également savoir si le procès-verbal pourrait être modifié dans ce sens. Elle rappelle qu'elle en avait fait la demande, mais qu'il n'y a pas eu de suite.

Madame le Maire répond qu'elle a l'enregistrement et qu'elle l'a vérifié trois fois. Elle rappelle qu'elle a dit, « aujourd'hui, ce n'est pas du tout envisagé » elle confirme que le déplacement du monument aux morts n'est pas envisagé à ce jour. Elle rappelle que c'est exactement ce qu'elle a dit et qu'elle peut faire entendre la bande si les élus le souhaitent. Elle rappelle également que lors des ateliers Légo, il y a un atelier qui avait suggéré le déplacement de ce monument. Mais elle répète que si les élus le souhaitent, il est possible d'écouter la bande.

Mme DUMAS répond qu'elle ne souhaite pas réentendre la bande.

Madame le Maire explique que les élus ne peuvent pas demander une transcription in extenso des propos qui sont tenus en Conseil, pour ensuite demander lors de l'approbation du PV de modifier ces propres propos. Il s'agit des propos qu'elle a tenus et elle considère



avoir été assez rassurante en disant qu'aujourd'hui, ce n'était absolument pas d'actualité. Elle précise que si dans cinq ou dix ans, le Maire qui suit veut le déplacer, cela ne sera pas son problème. Mais aujourd'hui, sur la phase 1, elle confirme que ce n'est pas envisagé. La phase 2 et la phase 3 n'ont pas encore été travaillées de façon aussi aboutie que la phase 1. Madame le Maire rappelle que la phase 1 concerne la déconstruction du centre hippique pour la construction du groupe scolaire de l'ALSH, et lier ce chantier avec la ludo-médiathèque dans le château Treulon. Elle rappelle que cela va durer plusieurs années puisque la livraison est prévue en septembre 2019 et que d'ici là, il n'est pas d'actualité de bouger le monument aux morts. D'ailleurs, elle ne voit pas pourquoi cela pourrait être modifié ensuite. Madame le Maire ne veut pas changer les propos qu'elle a tenus puisque ce sont les siens. Elle répète que ce n'est pas d'actualité et avoue ne pas voir comment le dire plus clairement.

Mme DUMAS répond qu'elle a certainement retenu ce qu'elle avait envie de retenir. Elle reconnaît qu'évidemment si la phase 1 ne concerna pas la requalification de la place, le monument aux morts n'est pas d'actualité. Mais elle ajoute, si elle comprend mieux aujourd'hui, que sur du moyen terme, lorsque le centre sera repensé, le monument aux morts devant la mairie peut être déplacé. Il ne s'agit pas d'une certitude.

Madame le Maire rappelle que dans la restitution qui a été faite aux Brugeais des travaux des ateliers légaux, cette option n'a pas été retenue. Elle ne voit donc pas pourquoi le monument aux morts serait déplacé. Madame le Maire demande s'il y a d'autres interventions et donne la parole à Monsieur HOSTEINS.

M. HOSTEINS tient à revenir sur l'exposé qui a été fait de la vente ou de la fusion, comme l'a dit le directeur général de Mésolia. Il aimerait rappeler, ce qui ne figure pas sur le compte-rendu, sauf erreur de sa part, que le 14 novembre dernier, le groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » déposait en mairie, une lettre concernant la vente de la SEMIB à la société Mésolia. Le 8 décembre, à l'occasion du Conseil Municipal, le groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » faisait part de son étonnement quant à l'absence de réponse à sa lettre. Monsieur HOSTEINS cite la réponse de Madame le Maire : « Je n'ai pas eu connaissance de celle-ci. » Il rappelle qu'elle s'est adressée à ses services et qu'il est venu déposer le double de ce courrier en mairie. Il note que deux mois après, les élus de son groupe n'ont toujours pas de réponse écrite de la part de Madame le Maire. Il trouve cela dommage. Il ne veut pas accuser quiconque de quoi que ce soit et surtout pas accuser les services de négligence. Il ne pense pas que ce soit une difficulté majeure et surtout pas du mépris pour l'opposition. Cependant, Monsieur HOSTEINS aurait aimé avoir une réponse. Il ajoute qu'après l'exposé très précis et très intéressant que tous ont apprécié, il aimerait poser quelques questions d'ordre financier. Il aimerait savoir où en est exactement l'acte de vente à Mésolia et savoir à quelle date a été signé cet acte. Les élus de son groupe aimeraient savoir également quel en est le montant exact. Il rappelle que des sommes comme 30, 35 million d'euros ont été évoqués. Si cela a été versé, parce qu'il avoue avoir beaucoup d'ignorance dans ce domaine, Monsieur HOSTEINS aimerait savoir où est le produit de la vente et où est l'argent. Est-il dans les caisses de la Ville ? A-t-il été placé et à quel taux ? Il précise qu'il est ignorant. Il ajoute que ce n'est pas péjoratif, mais que même s'il le dit sur le ton de la plaisanterie, sa question est très sérieuse. Et si Madame le Maire pouvait, non pas les rassurer, mais leur préciser, ce serait volontiers qu'ils écouterait ses explications.



Madame le Maire répond que concernant le courrier du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges », elle va le récupérer et elle y répondra. Pour ce qui est de l'acte de vente définitif, il a été signé début décembre, étant entendu que la SEM avait été dissoute juste après. Elle déclare que le montant est celui qui avait passé en Conseil Municipal, à savoir 35 millions d'euros. Madame le Maire précise que ces crédits sont aujourd'hui sur le compte de la Commune chez Monsieur le receveur, étant entendu qu'à ce jour, des banques ont été contactées. Elle n'apprendra à personne que les placements dans les banques aujourd'hui ne sont pas vraiment très intéressants. Elle confirme que cet argent est effectivement sur le compte courant de la Commune. Elle ajoute que les élus pourront d'ailleurs constater un exercice absolument exceptionnel dans les résultats 2016. Elle espère avoir répondu à la question. Madame le Maire donne la parole à Monsieur SEGUINEAUD.

M. SEGUINEAUD s'excuse d'insister, mais à la lecture du rapport, Madame le Maire s'était déjà engagée à répondre il y a deux mois en arrière. Il lui demande donc de le faire.

Madame le Maire s'engage à le faire et demande s'il y a d'autres questions. Elle propose de passer au vote de ce procès-verbal. Elle demande qui est contre, qui s'abstient. Elle constate l'unanimité et remercie les élus.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2017.01.01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PAREGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le rapport annexé à la présente délibération précisant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017.

M. BOURROUILH-PARÈGE rappelle qu'une nouveauté a été évoquée en Commission cette année, à savoir que le débat sur les orientations budgétaires est désormais appelé « rapport sur les orientations budgétaires ». Il donne lieu à un débat et le Conseil Municipal en prendra acte que ce débat a eu lieu. Il précise que lors de ce rapport d'orientations budgétaires, les élus ne l'entendront pas parler notamment de produits exceptionnels des 35 millions dont vient de parler Madame le Maire, puisque cela sera évoqué en produits exceptionnels lors du budget primitif 2017 qui sera voté mi-mars. Il rappelle que l'engagement cette année était d'essayer de voter le budget un peu plus tôt que d'habitude, même si des quarts de crédit sont d'ores et déjà engagés au mois de janvier, l'objectif étant d'anticiper. Il précise qu'une anticipation de 15 jours aura déjà eu lieu. En amont, Monsieur BOURROUILH-PARÈGE tient à remercier les services, particulièrement les services des finances, sa directrice et son DGA, pour tout le travail qui est réalisé. Il rappelle la collaboration active depuis la



mutualisation avec Bordeaux-Métropole, ainsi que les échanges réguliers qui ont lieu avec les services de cette même instance, même si ce n'est pas toujours très simple. Cependant, il avoue que suffisamment d'informations sont obtenues, non seulement pour livrer ce soir les orientations budgétaires de la Ville, en vue du dessin du budget primitif, et il rappelle surtout en parallèle, que la Ville est en train de mettre en place le budget primitif qui sera mis au vote au mois de mars.

Monsieur BOURROUILH-PARÈGE déclare qu'il ne va pas lire l'ensemble du rapport dont les élus ont pu prendre connaissance. Il s'agit du même format comme chaque année, une sorte d'entonnoir, partant d'un contexte national, pour arriver très précisément à des questions, notamment en termes d'investissement sur la Commune, qui se dessineront sur le prochain budget. Il ajoute une nouveauté de l'année consistant à préciser un certain nombre d'éléments concernant le plan pluriannuel d'investissement dont il livrera les détails principaux à l'issue de la note de synthèse.

Concernant le contexte national, l'idée n'étant pas de polémiquer, mais de prendre acte puisque c'est dans ce contexte-là que le budget est construit, il précise que la croissance de l'activité économique a été plus faible que prévu en 2016, à savoir +1,1 %. Il ajoute que l'inflation est restée très faible et que les taux d'intérêt sont toujours à un niveau historiquement bas. C'est vraiment le moment d'emprunter.

M. BOURROUILH-PARÈGE déclare que la loi de finances en 2017 ne réforme pas la DGF, et que la baisse des dotations se poursuit pour la quatrième année consécutive. Ainsi, la péréquation se renforce. Il explique que d'un point de vue recettes, la ville de Bruges est fortement impactée, tel que cela avait été prévu et annoncé il y a trois budgets en arrière. Ainsi, Bruges contribue également au désendettement de l'État, comme l'ensemble des communes et des collectivités territoriales en France. Il ajoute que les bases d'imposition sont très faiblement revalorisées, en l'occurrence de 0,4 %, ce qui correspond à peu près au niveau de l'inflation.

Concernant la situation et les orientations budgétaires de la commune de Bruges, **M. BOURROUILH-PARÈGE** détaille les objectifs budgétaires de la ville. Tout d'abord, la municipalité se doit d'absorber la réduction des financements de l'État, sans augmenter les impôts. Il rappelle que c'est l'engagement de la majorité depuis 2010. Il confirme la non-augmentation d'impôts pour ce qui concerne la part communale. En deuxième lieu, la ville se doit de maintenir un bon niveau de capacité d'autofinancement pour assurer durablement le financement des investissements à venir sur lesquels il reviendra à l'issue de cette note.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur BOURROUILH-PARÈGE rappelle que les recettes de fiscalité directes pour la commune qui comprennent la taxe d'habitation et la taxe foncière ont été de 15 267 000 €, donc en progression de 2,9 % par rapport à l'année 2015. Pour 2017, compte tenu de la faible revalorisation qu'il évoquait précédemment, une progression de 2,51 % est anticipée. Ce point figure également dans le volet des recettes de fonctionnement du budget primitif 2017.

M. BOURROUILH-PARÈGE déclare que les droits de mutation ont atteint un niveau très élevé en 2016, à savoir 956 000 €. Il précise qu'il s'agit d'une recette assez volatile puisqu'elle est liée à deux paramètres principaux. Un premier qui concerne des livraisons de programmes qu'il est à peu près possible d'anticiper puisque les permis de construire qui



sont signés permettent une visibilité assez précise des temps de livraison. Il ajoute qu'il y a tout un paramètre volatile et difficile à prévoir qui pose un vrai questionnement sur la commune, sur tout ce qui est constructions diffuses. C'est-à-dire que des propriétaires fonciers divisent des terrains et décident de construire trois, quatre, cinq maisons. Il ajoute que toutes les ventes d'appartements, notamment sur la ZAC, font l'objet d'un turnover. À chaque vente d'appartement, la ville perçoit des droits de mutation. Il précise qu'il ne s'agit pas uniquement du neuf et que cela s'applique également sur l'ancien.

M. BOURROUILH-PARÈGE explique que la ville a une prévision de recettes plus prudente cette année pour 2017, beaucoup moins élevée que sur 2016. L'estimation en est de 650 000 € contre 956 000 € l'année dernière.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, Monsieur BOURROUILH-PARÈGE évoquait précédemment qu'elle continue de diminuer et qu'elle devrait diminuer encore de 27 %. Son niveau en 2017 serait de 682 000 €. Il rappelle qu'en 2013, la DGF représentait 1,8 million d'euros.

En ce qui concerne les autres produits de fonctionnement, à savoir les recettes de service, les participations de la CAF, Monsieur BOURROUILH-PARÈGE précise qu'elles sont évaluées d'après les réalisations 2016. La ville sera quasiment stricto sensu sur un report de ce qui a été réalisé sur l'année précédente.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, il informe que l'objectif de la ville est de maintenir leur progression entre 2 et 3 %. Il rappelle que cette année, comme cela fut évoqué en Commission, la masse salariale devrait augmenter de 3 à 4 % sur l'ensemble de l'année 2017. Il précise que la ville a déjà communiqué un certain nombre d'éléments d'information. Tout d'abord, la mise en place d'une réforme nationale s'intitulant « parcours professionnel, carrière et rémunération », PPCR, avec un impact cette année de l'ordre de 90 000 € sur le budget 2017 et se déroule sur trois années, concernant directement une revalorisation salariale de l'ensemble des catégories A, B et C, donc d'agents de la fonction publique embauchés au sein de la ville. Autre élément, l'augmentation du point d'indice, de 0,6 %. Il reconnaît que cela peut sembler peu important, mais multiplié par le nombre d'agents, cela représente tout de même une augmentation sur le budget. Il rappelle que 2017 est une année d'élection et que systématiquement, ce sont des années où les villes sont amenées à payer des heures supplémentaires avec des frais supplémentaires impactés sur la masse salariale. Comme autres dépenses, des ouvertures de classes et également des recrutements courant 2017 dont il a été question en Commission. Il rappelle qu'il s'agit de postes de responsable animation, de personnes sur la restauration et l'hygiène, sur le service scolaire et une personne qui sera embauchée en 2017 pour commencer à travailler sur le projet de ludo-médiathèque qui est actuellement en étude.

M. BOURROUILH-PARÈGE précise que les autres dépenses de fonctionnement, à savoir les frais financiers, sont en baisse de 4 % et ajoute que les subventions seront à peu près au même niveau qu'en 2016.

Il termine sur les investissements prévus. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement en 2017, il précise qu'elles représenteront 9 millions d'euros. Il cite les principales opérations, précisant que la liste complète figure sur le rapport d'orientations, à savoir :



- La fin du chantier de l'école Prévert pour 2,8 millions d'euros,
- L'acquisition du parc Ausone qui se signera en 2017 pour 1,3 million d'euros,
- L'opération de restructuration du centre-ville pour 1,3 million d'euros,
- L'extension de la salle Majau pour 420 000 €,
- La réhabilitation de Biston pour 200 000 €,
- La construction d'un local de stockage avenue de Verdun, sur une parcelle dont la mairie a fait l'acquisition pour 280 000 €,
- La première phase de la démolition du centre équestre pour 120 000 €,
- Un programme de déploiement de vidéo protection qui a déjà démarré il y a deux ans à l'échelle de la ville et qui sera étendue au-delà du centre commercial du centre-ville sur d'autres points stratégiques de la commune, notamment sur le Tasta, et d'autres points.

M. BOURROUILH-PARÈGE déclare en avoir terminé de cette synthèse, exercice difficile sur ce rapport d'orientations.

Madame le Maire remercie Monsieur BOURROUILH-PARÈGE pour cette synthèse très claire et précise.

Mme DUMAS avoue ne pas avoir entendu, ou alors la ligne a été sautée. Elle souhaite savoir à quoi correspond l'acquisition foncière pour 518 000 €.

Madame le Maire répond que cela correspond d'une part à la salle des fusillés, puisque l'évêché veut vendre ce local, et pour 250 000 € de mémoire, ou peut-être un peu moins, car la Métropole a pris la bande qui permettra de faire la liaison est-ouest. Également une partie du cimetière paysager, puisque la Métropole participait à 50 % ainsi que la Ville.

M. SEGUINEAUD s'adresse au premier adjoint aux finances, à Madame le Maire, aux adjoints et adjointes, et à tous ses collègues. Il déclare que ce débat d'orientations budgétaires pour 2017 donne l'occasion de faire un bilan du quinquennat en matière de financement des collectivités locales et plus précisément des Communes, puisqu'il s'agit du dernier de l'ère de Monsieur HOLLANDE. Au-delà du simple constat que cette majorité sort fracturée de ce quinquennat, il demande ce qu'il en est des rapports aux collectivités. Il rappelle que les collectivités ont subi la réforme des rythmes scolaires avec son lot d'obligations qui ont induit des dépenses supplémentaires importantes avec le financement des TAP dans l'activité périscolaire, certes en partie pondéré par une aide bien insignifiante de l'État. Le reste à charge à financer étant très important pour les Communes. Il rappelle que cette année encore, et ce, comme il en est depuis trois ans, personne n'ignore que les mesures de la loi de finances pour 2017 auront un impact fort sur les finances de la Ville de Bruges. Il veut évidemment parler de l'évolution des dotations de l'État. Il note que l'enveloppe de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement subit une baisse de 7,1 %, passant de 33,22 milliards d'euros, à 30,86 milliards d'euros, soit une perte sèche de 2,63 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Sans compter les nombreuses autres dotations à la baisse, dotations pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale, dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, etc. qui viennent se rajouter. Monsieur SEGUINEAUD rappelle que depuis 2013, année du gel de la dotation globale de fonctionnement, gel décidé par le gouvernement que la Ville de Bruges soutient, l'enveloppe annuelle a perdu 26 %, et ce à périmètre fondamentalement inchangé, sans qu'aucun transfert de fiscalité de l'État aux collectivités ne vienne compenser cette



baisse de recettes. Se rajoutent enfin toutes les nouvelles dépenses induites pour les Communes, venant finir de grever significativement le budget des collectivités. Pour la première fois depuis l'arrivée de la majorité, Monsieur SEGUINEAUD note que les charges de fonctionnement connaissent une baisse réelle et significative. Il en est de même pour les dépenses de personnel. Il précise que cela est le résultat, non pas d'une bonne gestion de la part de la Ville, mais des effets positifs de la mutualisation et du transfert de nombreux agents vers la Métropole. Il avoue que pour l'occasion, le précédent gouvernement peut être remercié, pour avoir inscrit la loi RCT, Réforme des Collectivités Territoriales, du 16 décembre 2010, portant l'obligation pour l'intercommunalité de mettre en œuvre un schéma de mutualisation. Monsieur SEGUINEAUD en profite au passage pour remercier le Président de la Métropole, Alain JUPPÉ, qui a su conduire de main de maître cette réforme. Il imagine que Madame le Maire peut partager cet avis, elle qui a accepté d'être l'une de ses Vice-Présidentes. Concernant les dépenses de personnel, Monsieur SEGUINEAUD ajoute que l'on peut noter que les dernières décisions du gouvernement vont venir impacter l'enveloppe financière et augmenter les dépenses, entre autres à cause de l'augmentation du point d'indice, comme le premier adjoint le rappelait précédemment. Monsieur SEGUINEAUD trouve qu'il s'agit d'une bonne chose pour les agents, mais déclare que pour autant l'État ne dote pas des sommes qui correspondent à cette augmentation. L'État décide, les collectivités trinquent. Concernant les concours et subventions, il constate que la Ville consacrera au secteur associatif, un budget équivalent à celui de 2016, et qu'il en est de même pour le fonctionnement du CCAS, alors que la population brugeaise ne cesse d'augmenter, et ce, de façon très importante. Alors que les associations doivent faire face à de plus en plus de demandes, donc de plus en plus de besoins, le groupe de Monsieur SEGUINEAUD ne comprend pas cette stabilité des dotations. L'analyse et le constat de « Un pour tous, tous pour Bruges » sont les mêmes pour le fonctionnement du CCAS. Les moyens ne sont pas à la hauteur. Il y a quelques jours, dans le journal sud-ouest, comme souvent avant un Conseil Municipal, Monsieur SEGUINEAUD rappelle que la Ville annonçait avec des mots où transpirait l'inquiétude, ou pour le moins l'interpellation, d'un boom immobilier sans précédent à Bruges, avec une arrivée massive d'une nouvelle population, dont de nombreux enfants. Partant de ce constat, les élus de « Un pour tous, tous pour Bruges » s'interrogent sur le niveau de réflexion des projets de la majorité pour accompagner l'arrivée massive de cette population. Monsieur SEGUINEAUD constate que comme la loi le demande, la Ville fait une liste des investissements qu'elle envisage sur la Commune. Elle se projette jusqu'en 2023 en oubliant qu'en 2020, il y aura de nouvelles élections municipales. Monsieur SEGUINEAUD ne peut croire que la majorité n'y ait pas pensé, ou alors peut-être serait-ce une façon de faire de la politique fiction. Il ajoute que sur cette même période, la Ville prévoit 58 millions d'euros d'investissements, dont il souhaitait savoir si la vente de la SEMIB était incluse dans ce chiffre, mais il a eu la réponse précédemment suite à l'intervention de son collègue, dont 22 seraient prévus après 2020. Dans ces 22 millions d'euros, 10 millions d'euros seraient réservés à un stade nautique, dont on peut parier, selon lui, que si cela se réalisait, cette enveloppe serait nettement insuffisante. Il considère que tout cela n'est pas très sérieux et que cela ressemble à nouveau plutôt à de la politique fiction. Monsieur SEGUINEAUD a également retenu que 12 millions seraient consacrés à un cinquième groupe scolaire. Il explique que si l'on déduit des 58 millions que la majorité annonce, les 22 millions de la piscine et du groupe scolaire qui se feraient après 2020, il resterait jusqu'en 2020, 36 millions d'euros d'investissement. Or, si l'on fait le calcul des investissements prévus par la Ville pour la période 2017-2020, tel



que signifié dans le débat d'orientations budgétaires, la Ville prévoit d'investir en totalisant les cinq projets, 19,6 millions d'euros. Monsieur SEGUINEAUD constate qu'il manque donc dans ces chiffres, 16,4 millions d'euros, ce qui représente un tiers du chiffre initial des 58 millions. Il ajoute que les élus de son groupe ne peuvent pas se contenter d'un tel écart sans que la majorité leur apporte des explications claires et précises. Dans le cas contraire, c'est la crédibilité de la Ville qui en souffrirait. Ses collègues et lui-même souhaiteraient également avoir des précisions sur l'investissement prévu de 4,5 millions d'euros pour le parc Ausone. Que contient ce chiffre ? Dans les investissements, ils auraient aimé voir apparaître certaines priorités, comme la construction de crèches, de garderies, la construction d'un cinquième groupe scolaire, non pas en 2020, mais dès 2019. Enfin, la Ville prévoit d'investir 140 000 € pour la phase 2 de la vidéoprotection. Les élus de son groupe souhaitent que ce nouveau matériel soit mieux adapté que le précédent et ils espèrent que la Ville tiendra compte de ses mauvais choix du passé. De plus, ils profitent de ce débat pour demander à la majorité de faire des efforts significatifs en matière de sécurité publique en investissant sur du matériel, dans des locaux, et surtout en investissement humain qui passe par du recrutement de personnel supplémentaire. Monsieur SEGUINEAUD déclare à Madame le Maire que les élus de son groupe ne pourront pas faire l'impasse d'un débat sur l'armement des policiers municipaux en ces périodes si troubles, sur fond d'état d'urgence. Certes, il reconnaît que cela dépasse le périmètre du DOB, mais son groupe pose le sujet sur la table. Il annonce que celui-ci devra être débattu dans la sérénité, dans la sagesse et la responsabilité, et ce, dans l'intérêt de toutes les parties, à savoir du personnel de police et de tous les concitoyens.

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, chers collègues. Tout d'abord, concernant votre note de cadrage, au niveau économique, au niveau national, je trouve qu'elle est insuffisante et partisane. Insuffisante et partisane à partir du moment où vous indiquez que le taux de prélèvement obligatoire baisse en 2015 de 44,7 % contre 44,9 % l'année précédente. C'est partisan. Parce que vous oubliez de préciser qu'en 2011, ce taux était de 42,6 % et qu'il était effectivement aujourd'hui de 44,7 %. C'est donc une approche partisane. De la même manière, vous mettez en avant le fait que pour la première année, la charge des intérêts est inférieure au budget de l'enseignement. C'est la réalité, mais cela n'est pas lié à la gouvernance actuelle. C'est tout simplement l'effet mécanique des taux. De la même manière, vous oubliez, vous omettez de signaler que cette dette ne cesse de progresser. En 2011, elle était de 1 841 milliards. Elle est aujourd'hui de 2 160 milliards. C'est ça l'élément important, plutôt que de préciser qu'aujourd'hui, la charge de la dette est inférieure au budget de l'enseignement. C'est ça qui est important, notamment pour les générations à venir. Aujourd'hui, cette dette représente près de 100 % du PIB, 97,1 %. J'aurais aimé que dans votre note de cadrage, vous en fassiez écho. De la même manière, et là, c'est quand même assez paradoxal, dans votre note de présentation de l'environnement économique et financier de la France, vous ne parlez pas de taux de chômage. Alors que quand même, s'il y a un élément qui est important aujourd'hui, c'est bien une préoccupation de tous les Français, c'est bien le taux de chômage. Vous n'en parlez pas, Monsieur le premier Adjoint. Il semblerait que cela ne vous préoccupe pas. Rappelons qu'en 2011, le taux de chômage était de 8,80 %. Il est monté à 10,20 en 2015. Aujourd'hui, il est de 9,70. En un mot, je le redis, votre présentation du contexte économique de la France est insuffisante et totalement partisane. Vous ne retenez que quelques points positifs et vous cachez tous les points négatifs.



S'agissant des dossiers concernant la Ville de Bruges, nous pouvons à nouveau constater effectivement, et je me réjouis qu'enfin, vous repreniez à chaque présentation, un constat, à savoir le dynamisme fiscal de la Commune. C'est ce dynamisme fiscal de la Commune qui existe depuis de nombreuses années, qui permet à la Commune de dégager chaque année des excédents. Aujourd'hui, vous nous indiquez que la dette est sans risque et que cette dette diminue naturellement. Souvenons-nous qu'en 2009, la dette était de 12 millions d'euros. À l'époque, vous parliez d'une dette catastrophique. En 2016, la dette était de 10 millions d'euros, soit deux millions de moins et vous indiquiez que la Ville était peu endettée. Je trouve que dans vos propos, il y a un certain nombre de contradictions. Aujourd'hui, le constat est évident. La Commune a les moyens de faire face à la charge de remboursement de la dette, et c'était le cas également il y a 10 ans.

S'agissant des investissements, chaque Brugeais a pu constater depuis 2010 la faiblesse des investissements communaux. Principaux investissements réalisés, la réhabilitation déjà programmée d'une école, la transformation de la place de l'église. Ce sont les seuls investissements significatifs depuis six ans. Il est vrai qu'à votre arrivée, vous avez trouvé une Ville particulièrement bien équipée en crèches. Le taux de crèches de la Ville de Bruges était alors le plus élevé de la Gironde. Bien équipée en écoles maternelles, en écoles primaires. Il y avait d'ailleurs des classes qui étaient susceptibles d'accueillir de nouveaux Brugeais, bien équipée en termes d'installations sportives, culturelles et administratives. Je me souviens d'ailleurs qu'à l'époque, vous vous interrogiez sur la nécessité d'avoir un gymnase Arc-en-ciel. Je pense qu'aujourd'hui, les utilisateurs ne s'interrogent pas sur cette nécessité. Vous avez donc beaucoup critiqué l'équipe municipale précédente, mais vous avez pleinement et totalement, durant ces six années, bénéficié et profité des investissements réalisés. Alors maintenant, il vous faut investir. Il vous faut investir afin de faire face à l'arrivée massive de nouveaux Brugeais, résultat de votre politique de densification et d'urbanisation massives. Chaque jour dans chaque rue, il y a de nouveaux programmes de construction et d'urbanisation.

S'agissant de votre plan d'investissement, vous ne nous expliquez pas les raisons pour lesquelles un investissement est prévu en 2016, un autre en 2017, un autre en 2018. Aucune explication. Nous nous posons, la question, notamment sur les investissements dans le domaine scolaire, s'il n'est pas déjà trop tard pour réagir. Est-ce qu'effectivement, pour tous les nouveaux Brugeais, les équipements scolaires seront à la hauteur ? Et puis je dirais, un petit miracle. Un petit miracle cette année, c'est un miracle. Depuis six ans, nous vous demandions de nous présenter un plan prévisionnel d'investissement et depuis cinq ans, vous nous présentiez un plan annuel d'investissement. Alors je dirais que c'est ça, la pédagogie. La pédagogie, c'est l'art de la répétition. Donc à force de vous le demander, à force de répéter que nous voulions un plan prévisionnel d'investissement, le miracle est arrivé. Enfin, vous nous présentez un plan prévisionnel d'investissement. Cela étant, dans un vrai plan prévisionnel d'investissement, on ne se contente pas, Monsieur le premier Adjoint, de mettre en avant des dépenses. On doit également mettre en face, les recettes, les financements de ces investissements. Et là, il n'y a rien. Absolument rien. Alors de deux choses l'une. Soit vous n'avez pas travaillé sur le dossier, auquel cas vous feriez preuve d'une certaine incompétence, soit effectivement vous avez travaillé sur le dossier, mais vous avez décidé d'être opaque. On parle beaucoup actuellement de transparence. Mais je pense que c'est un terme que vous ne connaissez pas. Absolument. En l'espèce sur Bruges, la transparence n'existe pas. Si vous avez effectivement un plan prévisionnel d'investissement,



et que vous avez fait un business plan, il faut nous le montrer, Madame le Maire, il faut nous le montrer, Monsieur le premier Adjoint. Vous nous le cachez tout simplement. Alors, pourquoi le cacher ? L'opposition n'est pas susceptible de connaître le financement de ces investissements ? La question est posée. Ou alors, tout simplement, peut-être que c'est une habitude de cacher à l'opposition les projets que vous voulez faire sur la Ville de Bruges et les présenter au dernier moment. Ou alors peut-être tout simplement, je me pose la question, considérez-vous que vous ne soyez pas en capacité d'avoir un véritable débat d'orientations budgétaires avec un vrai business plan complet avec des investissements, avec les sources de financement qui permettent ces investissements et avec les impacts sur les charges de fonctionnement ? C'est ça que nous vous demandons depuis six ans. Peut-être avez-vous peur de nous le présenter. Peut-être ne maîtrisez-vous pas suffisamment les dossiers. Peut-être n'êtes-vous pas à même de tenir un débat sur un business plan. La question est posée, mais à chaque fois vous nous apportez la réponse, et la réponse, c'est que visiblement, vous ne nous présentez pas un vrai plan prévisionnel pluriannuel d'investissement.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres prises de parole. Elle déclare que des réponses vont être apportées point par point. D'une façon générale, sur le contexte national, elle ne veut pas entrer dans ce débat-là, parce qu'elle considère que c'est trop facile. En effet, quand on parle de présentation, de cadrage insuffisant ou partisan, on peut aussi parler de présentation partisane également. S'adressant à Monsieur VEISSIER, elle en veut pour preuve que quand il parle du niveau national, il met ensuite « s'agissant des dossiers concernant la Ville de Bruges ». Ce qui a contrario, signifie bien qu'en effet, ses interventions sur le national, notamment sur le taux de chômage, ne présente pas trop d'intérêt selon elle, sur le budget de Bruges. Elle ajoute que l'on peut parler de tout cela, mais il lui semble que ce n'est pas tout à fait lié aujourd'hui au débat d'orientations budgétaires. Sur le niveau national, elle préfère donc ne pas répondre. Elle pense que dans les semaines et les mois qui viennent, il y aura des bilans présentés. Elle pense aussi qu'il y aura des programmes qui laissent quand même assez songeurs sur la façon dont les gens que Monsieur VEISSIER soutient, envisagent de faire des économies. Elle indique donc que tout cela sera revu plus tard.

Madame le Maire tient à revenir sur ce qui concerne la Ville de Bruges, tout d'abord au niveau du budget. Elle rappelle que tous les ans, c'est le même débat. Oui, la Ville a un dynamisme fiscal. Oui, il existe depuis longtemps, mais elle s'inscrit en faux contre ce que vient de dire Monsieur VEISSIER, ajoutant que quand elle a commencé son mandat en 2010, il y avait eu un effet ciseaux majeur, malgré une augmentation très importante des impôts et des recettes fiscales dues à ce dynamisme qui existait déjà à l'époque. L'augmentation des dépenses était encore bien plus importante. Madame le maire explique que cela s'appelle un effet ciseaux, et rappelle que cela avait abouti à la situation qui avait été d'ailleurs sanctionnée et bien identifiée, aussi bien par la DGFIP que par la CHAMBRE Régionale des comptes, que la Ville, fin 2010, avait une CAF négative. Si Monsieur VEISSIER appelle cela une Ville très bien gérée, elle déclare qu'elle n'a pas tout à fait la même vision des choses. Elle considère qu'il s'agissait d'une Ville qui vivait au-dessus de ses moyens, même si ces moyens étaient déjà très conséquents.

Madame le Maire souligne également, par rapport au développement de l'urbanisme, que c'est un fait et que ce n'est pas qu'à Bruges, toutes les Communes de Métropole



augmentent. Bruges augmente parce que sur les axes de transport notamment, ont lieu des mutations de foncier importantes. Madame le Maire rappelle qu'il y a un énorme travail, que Monsieur VEISSIER sous-estime volontairement, sur la maîtrise de ce développement urbain, parce que chaque projet qui est présenté à la Ville est travaillé pied à pied pendant des mois avant d'aboutir à un projet qui n'a rien à voir avec ce qui a été présenté initialement. Elle explique que personne ne veut que quelqu'un construise à côté de chez soi, mais quand ces mêmes personnes vendent leurs parcelles, elles veulent les vendre au plus offrant, ce qui est tout à fait humain. Donc le travail de la Ville, sans spolier les propriétaires, est de faire en sorte que les projets qui sortent, soient le plus en adéquation possible avec ce que la Ville souhaite conserver comme qualité de vie, qualité de vivre. Elle rassure l'assemblée, déclarant que la majorité n'est ni incompétente, ni opaque, ni manquant de transparence. Elle déclare que la Ville pense de façon quotidienne à l'accompagnement des investissements par rapport au développement de la population. Elle ajoute que l'on ne fait pas cela d'un coup de baguette magique. Des études statistiques ont lieu, des analyses de besoins sociaux sont réalisées par des organismes publics. Elles sont validées, complétées et affinées par des entreprises dont c'est le métier d'accompagner les Villes dans les prospectives de population. Madame le Maire ajoute que non seulement il faut savoir combien la Ville aura d'habitants en plus, mais il faut aussi savoir si ce sont plutôt des personnes âgées ou plutôt des familles avec enfants. En effet, derrière, les investissements ne sont pas les mêmes. Madame le Maire reconnaît qu'il y a effectivement eu à Bruges, et elle l'a toujours dit, des investissements qui ont permis d'accompagner le développement de la Ville. Elle ne l'a jamais nié. Elle a même regretté que l'on fasse appel à un BEA qui plombe le budget de la Ville de plus de 1,5 million d'euros par an, 1,6 million en 2016. La Ville a d'ailleurs fait étudier le rachat de ce BEA parce que la Cour des comptes avait quand même rédigé huit pages sur le BEA en comparant ce qu'aurait été la dépense pour la Commune si elle était passée par une régie. Madame le Maire rappelle que la Ville paye encore aujourd'hui, dix ans après, des salles de classe qui sont vides. Aussi, elle veut bien entendre que la Ville n'anticipe pas assez, mais pour le coup, elle pense que la majorité a très largement anticipé les choses. Elle ajoute que sur Arc-en-ciel aujourd'hui, la Ville a encore trois classes vides, sept ou huit ans après la livraison d'Arc-en-ciel. La Ville avait d'ailleurs calculé ce que cela coûtait à la Commune en loyers. C'est une somme absolument énorme et Madame la Maire explique que si l'on prend le cumulé depuis le début, il s'agit d'une somme très importante. Elle déclare que oui, la Ville fait des anticipations, des prospectives, eh oui, si aujourd'hui, la Ville a un programme d'investissement important, c'est parce que la majorité a parfaitement anticipé tous les équipements nécessaires pour ne pas dégrader, voire même améliorer les services proposés aux Brugeais.

Concernant les groupes scolaires, Madame le Maire invite tout le monde à aller dans la Ville pour constater plusieurs choses. À Jacques Prévert, les travaux d'agrandissement et de requalification du groupe scolaire ont démarré, ce qui a été vu dans les décisions. Il s'agit d'une requalification lourde avec un agrandissement, la création d'une ALSH de 100 places, des classes supplémentaires, financées d'ailleurs par la Métropole. Madame le Maire annonce qu'il s'agit donc d'un projet qui sera livré, elle l'espère, à l'été 2017, et qui permettra de proposer aux familles un groupe scolaire entièrement requalifié et elle assure que des travaux en site occupé, ce n'est pas facile. Elle précise que les équipes sont là en permanence à accompagner les enseignants auxquels elle rend hommage au passage, et



les parents d'élèves. Elle en profite pour remercier Emmanuelle et toutes les équipes de la scolarité d'accompagner ce chantier qui est lourd.

Concernant le groupe scolaire du centre Olympe de Gouges, c'est en phase concours. Les élus qui sont en Commission d'appels d'offres le savent. La Ville a lancé la démarche pour une livraison en septembre 2019. La Ville reconstruit effectivement l'équivalent de Marie Laurencin et Camille Claudel avec des classes supplémentaires qui vont intégrer l'augmentation de la population. Madame le Maire ajoute que cet équipement sera livré en 2019, parfaitement en adéquation avec l'augmentation de la population.

En ce qui concerne le cinquième groupe scolaire, Madame le Maire souligne qu'il s'agit de 2023 parce qu'aujourd'hui, la Ville n'arrête pas la prospective à 2020, car elle n'a pas une vision réductrice et une vision électoraliste des choses. La majorité pense à l'intérêt de la Ville et considère que le cinquième groupe scolaire serait prématuré en 2019 et que cela ne serait pas justifié par l'augmentation de la population. Par contre, en 2022, oui, il faudra que ce groupe scolaire soit mis en service. Aussi, la majorité anticipe et en effet, Madame le Maire précise à Monsieur SEGUINEAUD qu'il ne lui a pas échappé qu'il y avait des élections en 2020. Elle ajoute que le service rendu aux Brugeais est d'aller au-delà de ces contingences électoralistes pour prévoir et anticiper ces dépenses dans l'intérêt des Brugeais. Voilà pourquoi la majorité va jusqu'en 2023 en termes d'investissements. Madame le Maire rappelle que dans le programme sur lequel les Brugeais ont fait confiance à la majorité en place, il n'y avait pas ce cinquième groupe scolaire, puisque les études n'avaient pas encore été affinées.

Pour finir sur les investissements et le PPI, Madame le Maire rappelle qu'un PPI est un programme prévisionnel avec le « I » pour investissements. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un business plan. Elle invite à imaginer 2022. Avant 2020, Madame le Maire rappelle qu'une échéance arrive qui est 2017. Elle déclare qu'elle ne sait pas qui sera président de la République en 2017, et qu'elle ne sait pas quelle assemblée sortira de ces élections. Il lui semble quand même, à lire et à écouter les choses, que cela peut être très différent d'un candidat à l'autre. Aussi, elle pense qu'il serait inutile et même contre-productif d'aller imaginer des recettes qui n'existeront peut-être plus après 2017 ou 2018. Donc aujourd'hui, la Ville de Bruges est sur un programme qui est financé. Madame le Maire invite les élus à la croire sur le fait que dès que possible, la majorité essaiera et ira chercher les subventions. Elle prend l'exemple de la ludo-médiathèque. Aujourd'hui la Ville n'annonce effectivement pas de subvention en face de la ludo-médiathèque. Pourquoi ? Tout simplement parce que la DRAC elle-même, ne sait pas à ce jour combien elle pourra donner. Tout simplement parce que la Ville ne connaît pas précisément le montant de l'investissement. En espérant que cela démarre dès la fin de l'année, la Ville ne connaît pas non plus le calendrier exact. Et surtout, la Ville ne connaît pas les capacités de la DRAC à financer. Y aura-t-il un seul projet en Aquitaine ? Y en aura-t-il deux ou cinq ? Madame le Maire rappelle que ces budgets sont une enveloppe fermée et qu'en fonction du nombre de demandes, les subventions sont tout à fait différentes. Elle ajoute que la majorité a anticipé, qu'elle travaille en amont, et que depuis le début de la réflexion du programme fonctionnel, elle travaille en lien avec la DRAC et les monuments historiques. Elle ajoute qu'ils travaillent en très bonne intelligence et en profite pour les remercier parce que ces grosse



instances conseillent la Ville et la font aller vers un projet très qualitatif en l'accompagnant. Madame la Maire ose espérer que le moment venu, à savoir dans les mois qui viennent, la majorité pourra soumettre au Conseil Municipal une délibération pour aller sur des bases très précises, chercher des subventions. Mais c'est seulement à ce moment-là qu'elles pourront être demandées. Madame le Maire informe que le matin même, la majorité était à une réunion avec Alain JUPPÉ sur l'aménagement des berges du lac. Monsieur JUPPÉ voit le projet de piscine de Bruges comme un projet intercommunal. Il y est très attaché. Il parlait du plan piscine de la Métropole. Madame le Maire explique qu'aujourd'hui, le règlement d'intervention n'est pas connu et qu'il n'a pas été voté par Bordeaux-Métropole. Elle ne sait donc pas si cela sera 10, 15, 20 % de l'investissement. Elle n'en sait rien. Et comme le dit Monsieur SEGUINEAUD, aujourd'hui la Ville inscrit 10 millions d'euros, ce qui lui paraît être une somme très correcte, mais elle attend que l'AMO qu'elle va retenir lui fasse les études. Cela dépend de l'implantation. Cela dépend du périmètre. Cela dépend du nombre de couloirs. Cela dépend de ce que la Ville en fera. Madame le Maire explique que toute cette AMO va aller voir les enseignants qui sont en demande et en attente de cet équipement nautique. Ils vont également aller voir toutes les associations. C'est donc un travail de longue haleine qui est anticipé au maximum par la Ville, mais évidemment, au niveau du PPI, la liste qui est donnée est en effet celle des équipements prévus. Madame le Maire pense que cela peut quand même être assez rassurant sur le sérieux dont la Ville envisage l'évolution de la population de la Ville et son accompagnement. Voilà pour les investissements.

En ce qui concerne le fonctionnement, notamment ce que Monsieur SEGUINEAUD a évoqué, à savoir les associations, Madame le Maire confirme que oui, la Ville augmente. Elle ajoute que beaucoup de Villes augmentent. Pour autant, elles diminuent les subventions aux associations. Elle constate que Monsieur SEGUINEAUD compare avec les autres Communes quand cela l'arrange, mais dans le cas contraire, il ne le fait pas. Elle rappelle donc que Bruges est certainement l'une des seules Communes de la Métropole qui a maintenu le niveau des subventions aux associations et qui le maintiendra encore cette année. Madame le Maire pense que compte tenu du contexte, avec effectivement la baisse des dotations de l'État, c'est un fait qui est assumé et qui de toute façon continuera dans les années à venir. Madame le Maire avoue n'avoir aucune inquiétude à ce sujet. Elle explique que récemment, elle recevait une grande association de Bruges avec Frédéric GIRO, Pierre CHASTANG et Nicolas TREZEGUET. Elle précise que les discours sont les mêmes pour les autres. Elle cite, « on avait des subventions de telle institution. On n'en a plus. Là, on nous a diminués aussi et l'État donne moins. » Madame le Maire explique qu'ils attendent que la mairie compense, mais la mairie ne peut pas tout compenser, et certainement pas le désengagement des autres collectivités locales. À partir de là, la Ville est tout à fait claire. Elle a un règlement d'intervention pour les associations. Elle fait en sorte de ne pas les mettre en difficulté. Si elles ont un projet, la Ville essaie de les accompagner. Elle voit avec elles comment cela est possible et c'est négocié avec elles sans que cela ne pose de problème.

Toujours sur le fonctionnement, et par rapport à la vidéo protection, Madame le Maire avoue ne pas trop avoir compris l'intervention de Monsieur SEGUINEAUD quant à un matériel mieux adapté que le précédent. Elle rappelle la Ville dispose d'un matériel ultramoderne. Tout le monde s'entend pour dire, la police municipale en premier, que c'est un matériel très bien et très performant. Elle rappelle qu'il a déjà permis l'élucidation d'un certain nombre de problèmes. Elle considère donc qu'il s'agit d'un jugement à l'emporte-pièce, comme



Monsieur SEGUINEAUD en a l'habitude. Elle ne voit vraiment pas sur quelle base il se permet de déclarer ce genre de choses. Sur la sécurité publique, Monsieur SEGUINEAUD dit que l'État se désengage et que c'est aux collectivités de payer en plus, sauf que si elle bien compris, pour la police municipale et la sécurité, Monsieur SEGUINEAUD demande finalement à la Ville de faire le boulot de l'État. Parce que pour ce qui est de recruter des policiers municipaux supplémentaires, Madame le Maire rappelle que la police nationale relève du budget de l'État. Elle déclare que la ville a un service de police municipale qui travaille très bien sur la prévention, sur l'ilotage, et qui travaille en très bonne intelligence avec la police nationale. Mais elle estime que compte tenu des préoccupations des Brugeais, des statistiques de sécurité qui ne sont sûrement pas les pires de la Métropole, et même plutôt le contraire, elle ne voit pas pourquoi la Ville augmenterait les effectifs de la police municipale alors que des besoins existent dans les écoles, au CCAS et dans plein d'endroits. Madame le Maire ne voit pas en quoi cela peut être un sujet. Concernant les locaux et le matériel, la Ville investit beaucoup depuis deux ou trois ans dans le matériel de la police municipale. Madame le Maire rappelle que du matériel a été investi tous les ans, notamment du matériel de PV électronique. Elle ajoute que le matériel de protection a également été renouvelé en prenant du matériel beaucoup plus léger, beaucoup plus ergonomique. Ainsi, elle pense que les choses se passent bien, ce dont les policiers ont convenu puisque quand ils vont rencontrer leurs collègues d'autres polices municipales. Madame le Maire ajoute qu'ils continueront à l'être puisque la Ville travaille de façon concertée avec eux. Concernant le sujet de l'armement, Madame le Maire ne souhaite pas mettre ce sujet sur la table. Elle déclare qu'elle est opposée à l'armement des policiers municipaux et qu'elle ne veut pas de débat là-dessus. Monsieur SEGUINEAUD peut dire ce qu'il veut, mais l'opinion de Madame le Maire à ce sujet est le fait majoritaire. Elle ajoute que son équipe est majoritairement opposée à l'armement des policiers municipaux. Elle déclare donc que tant que cette majorité sera aux affaires, il n'y aura pas d'armement, sauf si une loi l'impose, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Au sujet de l'investissement de 4,5 millions du parc Ausone, Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une somme prévisionnelle. Dans cette somme est intégré l'achat du foncier, puisque la Ville va racheter à la société FAYAT, dès que le PLU sera opposable, puisqu'elle rappelle que ce terrain est passé de constructible à naturel, avec un coût beaucoup moins important. La Ville envisage aujourd'hui un débours d'environ 1,3 million pour l'achat du foncier. Le reste concernera l'équipement de ce parc sur deux ans, puisqu'il y aura des travaux à faire, que ce soit de plantations, de nivellement, ou d'équipement, pour que les Brugeais et les autres habitants qui profiteront de ce parc, qui sera d'intérêt métropolitain, puissent trouver aussi des installations leur permettant tous les aspects ludiques et écologiques de ce parc.

Madame le Maire pense avoir répondu à tout. Concernant les recettes, elle a répondu à Monsieur VEISSIER et elle ajoute que la majorité n'est ni incompétente ni opaque. Elle attend simplement d'avoir de vrais chiffres fondés et explicites à donner avant de dire n'importe quoi.

Concernant les investissements, Monsieur VEISSIER a cité 36 millions en 2020. Elle confirme et maintient ce chiffre qui correspond exactement à ce qui avait été annoncé. Elle ajoute qu'il s'agit des principaux équipements dont la majorité avait parlé. Mais à cela s'ajoute le quotidien. Certains équipements sont vieillissants. Madame le Maire pense notamment à Daugère pour lequel la Ville est en train de faire une étude très complète. Elle



pense à d'autres équipements sur lesquels la Ville refait pas mal de choses aussi. Elle rappelle que la Ville a maintenu des crédits dans le budget d'investissement pour faire face aussi à ces dépenses d'embellissement, d'entretien du patrimoine, comme le dit Jean-Denis DUBOIS. Madame le Maire ajoute que comme le patrimoine est important, il est important aussi de bien l'entretenir de façon à ce que les Brugeais continuent à en bénéficier le mieux possible.

M. BOURROUILH-PARÈGE tient à faire un point en réponse directe à son collègue Éric VEISSIER qui l'a nommé cité et qui laisse entendre que les problèmes d'emploi ne le concerneraient pas. Il trouve que c'est malhabile bien qu'il ne tienne pas à rentrer dans une polémique. Il ajoute que Madame le Maire a déjà répondu sur la raison pour laquelle le taux de chômage n'était pas précisé. Il rappelle, comme il l'expliquait précédemment, que l'objectif d'un débat sur les orientations budgétaires, c'est aussi de pouvoir avoir un effet entonnoir qui amène à un dessin du budget primitif. Aussi, ce n'est pas forcément un chiffre qui sert la construction budgétaire de la Ville. Voilà pourquoi ce chiffre n'a pas été précisé. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE ajoute qu'il ne peut pas laisser Monsieur VEISSIER dire qu'il n'a pas de mesure et pas de volonté de maintien dans l'emploi. D'abord parce qu'à titre professionnel, il y passe à peu près les trois quarts de son temps. Il rappelle que c'est l'objet de son activité professionnelle sur les mutations économiques et l'accompagnement d'entreprises sur du maintien de l'emploi. Deuxièmement, en tant qu'adjoint aux finances, mais également au développement économique, il reçoit beaucoup d'entreprises, avec sa collègue également en charge de l'urbanisme et les services d'aménagement de la Ville, beaucoup d'entreprises qui aujourd'hui sont orphelines de foncier. Beaucoup d'entreprises qui arrivent notamment des bassins à flot, beaucoup d'entreprises qui aujourd'hui, sont chassées du port de Bordeaux, puisque l'on met une fin à leur AOT, les occupations du domaine public, pour y bâtir des logements. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE ne veut pas faire de la politique politicienne en disant cela, mais il s'avère qu'il en reçoit. C'est une logique. C'est simplement parce qu'ils sont sur le même cadran et qu'il y a des logiques ou de zones de chalandise, ou de déplacements du personnel, qui se tournent naturellement vers les autres Communes du cadran nord-ouest pour trouver à se reloger. Il insiste sur le fait que la Ville est particulièrement attachée à ce que Madame a évoqué dans le cadre du PLU. Lui-même a eu l'occasion de s'en exprimer en Commission attractivité-développement économique au sein de Bordeaux-Métropole en tant que Conseiller métropolitain. D'autres élus et d'autres Maires d'autres couleurs politiques que la sienne se sont également exprimés et ont été émus de cette situation-là. La Ville a fait le choix de sanctuariser toutes les zones d'activité économique parce qu'elle pense que là où l'on construit de l'habitation, là où l'on va installer des gens, il faut aussi être en capacité d'avoir une offre d'activité économique et pas que du tertiaire. Il rappelle que la grosse problématique qui se pose, notamment sur le secteur de Bruges, parce que Bordeaux est une Ville spatiale également, cela concerne aussi l'industrie, et Monsieur BOURROUILH-PARÈGE déclare qu'il n'est pas question pour la majorité et pour lui personnellement, dans le cadre de son engagement politique, de réduire à une portion congrue de deuxième, troisième ou quatrième couronne, et d'avoir des entreprises qui vont devoir se rabattre, ce qui est le cas aujourd'hui, sur le Médoc notamment. Il répète donc qu'il ne peut pas laisser dire Monsieur VEISSIER qu'il n'a que faire de l'emploi. Au contraire il insiste en disant qu'il y est particulièrement attaché. Il rappelle que Madame le Maire a donné la réponse du pourquoi le taux de chômage n'a pas été précisé. Il laisse donc cela à l'appréciation de Monsieur VEISSIER, mais aimerait qu'il n'y



ait pas de polémique sur ce point-là, parce que nommément il a pu dire que le premier adjoint n'avait certainement que faire du développement de l'emploi.

M. VEISSIER dit « C'était juste un constat factuel. Sur le document, il n'était pas fait mention d'un élément concernant le chômage. C'est la réalité. C'était une interrogation. Une grande surprise de constater que sur ce document de cadrage économique, vous ne faisiez pas référence à la préoccupation majeure des Françaises et des Français, à savoir le taux de chômage. Mais vous avez répondu. Très bien.

Je voudrais quand même revenir sur les propos de Madame le Maire. Non, Madame le Maire, vous n'avez pas donné de réponse concernant les recettes. Pour vous, apparemment, les recettes, c'est uniquement les subventions. À chaque fois que l'on vous demande, « comment équilibrez-vous le financement d'un investissement ? », à chaque fois, vous nous dites, « je cherche les subventions. » Mais il y a l'autofinancement. Il y a également l'emprunt. Cela paraît évident, mais êtes-vous en capacité de nous donner, pour un investissement, quelle va être la proportion de subventions, la proportion d'emprunts, la proportion d'autofinancement ? Vous ne le faites jamais. Alors vous pensiez nous rassurer, mais vous nous dites que pour l'investissement qui concerne la ludo-médiathèque dont le lancement est en 2017, aujourd'hui, vous ne connaissez pas la surface. Non. Quelle est la surface alors ? »

Madame le Maire indique que le coût n'est pas connu.

M. VEISSIER dit « Quelle est la surface ? Vous ne la connaissez pas. Écoutez, on aimerait bien le savoir, déjà. Excusez-moi, nous sommes le Conseil Municipal. Vous nous présentez un investissement. Vous voulez que l'on en débattenne. La moindre des choses, c'est de nous présenter cet investissement. Vous avez effectivement les dossiers. Vous avez la connaissance des dossiers et l'opposition n'a aucune information. Que ce soit scindé ou pas scindé, vous vous devez de présenter à votre opposition les éléments des dossiers. Premier point. Deuxièmement, concernant le financement, tout simplement nous dire, « sur ce financement, il y a une probabilité de subvention. S'il n'y a pas de subvention, nous allons faire un emprunt. Si nous ne faisons pas un emprunt, nous allons l'autofinancer. » Ce n'est pas plus compliqué que cela. Et à chaque fois, c'est le même scénario. Vous nous dites, « on ne sait pas. On ne sait pas. On ne sait pas. » Et la veille pour le lendemain, vous nous dites, « cela va être comme ça. » Est-ce que vous croyez véritablement que vous jouez la transparence ? Je constate que vous conservez les dossiers par-devers vous, vous n'expliquez pas ce que vous souhaitez faire. Ce sont quatre ou cinq personnes au niveau de votre majorité qui décident des investissements, qui décident des orientations et de l'évolution sur la Commune de Bruges. C'est la perception que nous avons et je crois que c'est la perception également des Brugeaises et des Brugeais. L'opacité dans les prises de décisions, l'opacité vis-à-vis de votre opposition. »

Madame le Maire répond à Monsieur VEISSIER que sur les recettes, évidemment les investissements sont générés, et la capacité d'investissement est générée par les bons résultats que la Ville fait tous les ans sur son budget. Elle dit à Monsieur VEISSIER qu'il le sait bien pour avoir en main les budgets, les comptes administratifs. Il sait parfaitement comment est structuré le budget. Elle rappelle qu'il avait posé la question de savoir ce que la Ville allait faire de l'argent de la SEMIB. Elle reconnaît que c'est une bonne question, imaginant quand même que les groupes de l'opposition se parlent. Elle poursuit en déclarant



que si Monsieur VEISSIER veut la surface de la ludo-médiathèque, Madame PETIT-CHOTARD est dans la Commission et qu'elle est parfaitement au courant des dossiers. Madame le Maire pensait que les différents groupes de l'opposition se parlaient. Si ce n'est pas le cas, c'est un autre sujet. Elle précise à Monsieur VEISSIER qu'en soi, une surface ne veut rien dire. Ce qu'il faut, c'est un montant en euros. Elle précise qu'aujourd'hui, la Ville est en mesure de quasiment tout financer en autofinancement, mais elle pense que ce n'est pas une bonne chose de ne faire que de l'autofinancement. Elle ajoute que selon elle, il faut continuer à emprunter, surtout en ce moment où les taux sont intéressants. Il faut emprunter un peu, et surtout, garder dans le budget une capacité à rembourser des emprunts. Donc en fonction des investissements et en fonction du contexte, l'équipe municipale verra au moment du budget quelle sera la part de l'autofinancement et quelle sera la part des emprunts. Elle ajoute qu'en effet, concernant les subventions, elles viennent utilement se substituer, et tant mieux. Madame le Maire considère que ce qu'elle dit là devrait être rassurant, puisque même sans subvention, la Ville peut aujourd'hui financer. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'opacité, mais de bonne gestion. Madame le Maire affirme que la mairie de Bruges ne dépend pas de subventions hypothétiques pour avancer sur ses investissements, et heureusement selon elle. Elle déclare que les élus devraient s'en réjouir. Elle répète qu'aujourd'hui, s'agissant des subventions, en espérant que sur certains équipements, la Ville aura du fonctionnement, elle n'est pas en mesure de les connaître. Ce qu'elle sait, c'est que si la Ville n'avait pas ces subventions de fonctionnement, au regard des objectifs d'évolution des masses salariales, des dépenses de fonctionnement et au regard des recettes fiscales, la municipalité serait en capacité d'intégrer le fonctionnement des équipements qui arrivent, les nouvelles classes, la ludo-médiathèque et en 2021-22, la piscine. Elle répète qu'il s'agit là de bonne gestion et de transparence. Ce n'est pas du tout de l'opacité.

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, excusez-moi. Je reprends vos propos. À la question, « comment allez-vous financer ces investissements ? », vous nous répondez très précisément, et c'est bien ce que nous disions, « on verra, on verra, on verra. » Autrement dit, vous n'avez pas la volonté d'indiquer précisément à votre Conseil Municipal, ce que vous allez faire. « On verra. On verra. On verra plus tard. » Voilà. »

Madame le Maire répond à Monsieur VEISSIER qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre.

M. VEISSIER dit « C'est vous qui l'avez dit, Madame le Maire. »

Madame le Maire répond qu'elle pensait l'avoir rassuré, mais non. Elle pensait l'avoir rassuré sur la capacité de la Commune à faire face à ses investissements.

M. VEISSIER dit « On la connaît la capacité, Madame le Maire. »

Madame le Maire rétorque que non.

M. VEISSIER dit « Bien évidemment que oui. Mais bien sûr que oui. »

Madame le Maire demande à Monsieur VEISSIER de laisser finir. Elle déclare qu'au vu des questions qu'il pose, soit il est de mauvaise foi, soit il n'a pas compris.



M. VEISSIER dit « Madame le Maire, systématiquement, quand on vous contredit, immédiatement, on est de mauvaise foi. Quand vous ne répondez pas à nos questions, à nos sollicitations ou à nos interrogations, c'est normal. »

Madame le Maire prend acte. Elle parole la parole à Monsieur SEGUINEAUD.

M. SEGUINEAUD tient à spécifier ce que tout le monde aura sans doute bien compris. Il ne veut pas revenir sur les propos de son collègue, mais quand il explique que Monsieur VEISSIER parlait de surface, il entendait surface financière, et non pas des mètres carrés. Il tient à revenir sur les subventions aux associations et au CCAS. Il entend que les autres Communes de la Métropole ne donnent pas plus, diminuent, etc. Mais il ajoute, et il pense que tout le monde peut l'entendre et qu'il s'agit de bon sens, il rappelle que Madame le Maire a déclaré en début de Conseil Municipal que la Ville a 35 millions d'euros placés sur un compte. Monsieur SEGUINEAUD considère que dans ces 35 millions, quelques euros pourraient aller au CCAS et aux associations de la Commune. Il maintient. Certes, les autres Communes n'ont pas la surface financière de Bruges, mais Bruges l'a. Elle a ces 35 millions d'euros qui peuvent être bien adaptés pour en consacrer une partie aux associations.

Concernant la police, il reprend les propos de Madame le Maire, qui parle de jugement à l'emporte-pièce. Il rappelle que si son groupe fait cette proposition, c'est qu'il en a parlé en amont. Si la majorité parle à la police, il déclare que les élus de son groupe le font également. Ils parlent avec la police. Peut-être que la version que la Ville en a n'est pas la même que celle que ses collègues et lui-même en ont, mais s'il s'est permis d'évoquer ce problème, c'est qu'il leur a été dit que ces caméras sont fixes, qu'elles ne bougent pas, que suivant l'angle dans lequel on se trouve, on n'a pas de visibilité. Il ne doute pas que des choses ont déjà été faites, qu'elles ont été filmées. Il explique qu'à un moment donné, on passe dans l'axe de la caméra et l'on voit ce qui se passe. Il convient que peut-être que son groupe ne dit que des bêtises, mais il répète qu'un matériel un peu plus adapté serait quand même nécessaire. Aussi, les élus de son groupe demandent à la majorité d'y réfléchir, tout simplement.

Concernant la police toujours, il reprend les propos de Madame le Maire qui dit que c'était une des volontés de la majorité que les policiers partent en formation et que ces derniers ont pu constater qu'ils étaient mieux équipés sur Bruges qu'ailleurs. De nouveau, Monsieur SEGUINEAUD déclare que les policiers ne disent pas la même chose aux élus de son groupe. Il ajoute que ce problème de police, ce problème d'effectif, ce problème d'armement devront être mis sur la table. Il ajoute que ses collègues et lui-même y reviendront et ne lâcheront pas. Notamment les policiers sont conscients que jusqu'à 24 000 personnes sont attendues sur Bruges.

Madame le Maire corrige les propos de Monsieur SEGUINEAUD en précisant que ce chiffre n'est pas exact. Elle ajoute que l'on voit bien l'outrance dans laquelle sont les élus de son groupe.

M. SEGUINEAUD répond que c'est ce qui est annoncé. Il poursuit en déclarant qu'à la page 13 du document du DOB, Monsieur SEGUINEAUD répète qu'entre les 58 millions que la mairie annonce et les dépenses qui sont prévues, il y a un trou de 16,4 millions d'euros. Il déclare que les précisions que Madame le Maire leur a apportées ne leur conviennent pas à



cause de ce trou. Il invite Madame le Maire à reprendre les chiffres pour constater que 16 millions d'euros se promènent dans la nature.

Madame le Maire répond qu'il ne manque pas 16 millions puisqu'elle a dit que tous les ans, la Ville gardait entre 2,5 et trois millions d'euros, qui serviront à faire des travaux d'investissement courants. Elle précise que cela court jusqu'en 2020. Aussi si l'on compte 2023, on retrouve ces 16 millions. Elle précise qu'il ne faut pas simplement garder de l'investissement pour faire uniquement des équipements nouveaux.

Concernant les subventions aux associations, elle précise que les 35 millions sont des recettes d'investissement. Elle ajoute qu'il est impossible de piocher dans cette somme pour faire du fonctionnement. Les subventions aux associations sont de l'ordre du fonctionnement. C'est une règle de comptabilité basique. Madame le Maire affirme donc qu'en aucun cas, il ne faut faire croire aux gens que ces recettes peuvent être distribuées sur du fonctionnement.

Concernant les policiers municipaux, Madame le Maire ne souhaite pas polémiquer. Elle pense que Monsieur SEGUINEAUD et elle-même ne parlent pas aux mêmes policiers municipaux, ou alors, peut-être a-t-il là aussi une audition sélective.

M. GIRO s'adresse à Monsieur SEGUINEAUD et déclare que puisqu'il s'agit d'un débat, il souhaitait savoir ce que son groupe proposait par rapport au PPI, à part mettre des arbres et des caméras dans la Ville. Il déclare qu'il n'a rien entendu en termes d'éducation ni en termes de culture. Il lui demande quelles sont leurs propositions en termes de construction et d'investissements.

M. SEGUINEAUD répond que ce qu'il propose est de décaler en 2019 le projet prévu. Il rappelle aussi ses propositions en matière de crèches, de garderies.

M. GIRO demande à Monsieur SEGUINEAUD s'il a chiffré les propositions qu'il fait.

M. SEGUINEAUD rappelle qu'il a fait des propositions, il y a deux Conseils municipaux en arrière, concernant l'investissement des 35 millions d'euros.

M. GIRO précise qu'il s'adressait à l'opposition en général. Il répète sa question. Est-ce que ces propositions sont chiffrées ? Comment peuvent-elles être réalisées, financées ?

M. SEGUINEAUD rétorque que ce n'est pas à l'opposition de faire le travail à la place de la majorité en place. Il ne s'agit pas d'inverser les rôles.

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, lorsque vous dites... »

Madame le Maire l'interrompt en lui signalant que plusieurs personnes ont demandé la parole avant lui.

M. VEISSIER dit « J'en ai pour 30 secondes, Madame le Maire. 30 secondes, s'il vous plaît. »



Madame le Maire fait remarquer qu'elle est bien sympa et accorde 30 secondes à Monsieur VEISSIER.

M. VEISSIER dit « Je vous en remercie, Madame le Maire. Lorsque vous répondez à Monsieur SEGUINEAUD que l'on ne peut pas prélever sur une recette d'investissement de manière à nourrir le budget des associations, c'est évident. Bien sûr que si. Mais dans la réalité, il vous suffit de diminuer la CAF nette, c'est-à-dire d'affecter moins de ressources du fonctionnement à l'investissement, de manière à affecter une partie de ces ressources aux subventions. Tout simplement. Donc votre réponse est un peu légère, Madame le Maire. Excusez-nous. »

Madame le Maire répond qu'elle a bien compris que pour Monsieur VEISSIER, plus la CAF était petite et mieux c'était. Elle ajoute que la majorité en place avait trouvé la Commune dans cette situation lorsqu'elle est arrivée en 2010.

M. BOURG déclare que concernant la police municipale, il a bien noté qu'il y a une différence philosophique forte et que Madame le Maire sera résolument, quoiqu'il arrive et dans n'importe quel cas de figure, opposée à l'armement de la police municipale. Les élus de son groupe en ont pris bonne note. Il rappelle cependant que dans les interviews que Madame le Maire donne, elle précise quand même au plus grand quotidien régional, que la population sera de 24 000 habitants en 2020, c'est-à-dire dans trois ans. Même si l'on doit laisser la police nationale assurer ses fonctions régaliennes, il demande à Madame le Maire si elle pense que les effectifs de la police municipale ne doivent pas être en adéquation avec la population de la Commune. Il ajoute, en précisant que les élus de son groupe ne sont pas complètement ni aveugles ni idiots, que les voitures mises à la disposition des personnels de sécurité ont dépassé largement les 100 000 et 140 000 kilomètres. Il précise qu'il ne voudrait pas être coupé par des gens qui font des bruits intempestifs. On sait le dire à l'opposition quand elle le fait. Il interroge Madame le Maire, déclarant qu'aujourd'hui, la Ville de Bruges a quand même reçu une manne. Il demande s'il ne serait pas temps de moderniser le matériel mis à la disposition des personnels de sécurité, ainsi que les locaux.

Madame le Maire tient à répondre à Monsieur BOURG tranquillement et calmement. Concernant les effectifs en adéquation de la police municipale, elle confirme qu'aujourd'hui Bruges a le plus fort taux d'encadrement policier par habitant sur la Métropole. Elle signale qu'il y a même des Communes sur la Métropole qui n'ont pas de police municipale, en raison d'un choix politique qui a été fait. Elle part du principe qu'il faut une police municipale, que la Ville a les effectifs suffisants pour qu'elle assure ses missions. Elle reconnaît que l'on peut toujours en faire plus, mais pense que la Ville a des compétences obligatoires, notamment entre les écoles et d'autres compétences pas obligatoires, mais qui lui paraissent importantes aussi dans les crèches, les ALSH, le CCAS, les services aux personnes âgées. Elle évoque Monalisa. Madame le Maire pense qu'entre des moyens sur ces équipements et des moyens sur la police municipale, et pour en avoir très souvent discuté avec son équipe, la majorité préfère mettre des moyens au service des Brugeais. Elle ajoute qu'elle ne veut pas dire que la police municipale n'est pas au service des Brugeais. Elle précise simplement qu'aujourd'hui, les effectifs dont dispose la Ville au niveau de la police municipale lui semblent suffisants.

Par rapport aux voitures, Madame le Maire signale qu'un véhicule est en commande. Elle ajoute que concernant les 100 ou 140 000 kilomètres qu'évoque Monsieur BOURG,



beaucoup de véhicules peuvent aller au-delà. Elle précise que la police municipale n'a pas pour mission unique d'aller courir après les délinquants. Ce n'est pas son travail et elle précise qu'il faudrait peut-être que les élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » doivent réviser la façon dont ils voient la police municipale.

M. BOURG rétorque que cela reste un outil de travail vétuste.

Madame le Maire ajoute que si Monsieur BOURG pense que la police municipale vient en substitution de la police nationale, cela pourrait expliquer ses propos. Mais elle répète que ce n'est pas le rôle de la police municipale. Elle rassure Monsieur BOURG en répétant qu'un véhicule est en commande pour la police municipale, ce qui devrait être de nature à rassurer sur l'attention que porte la Commune à l'équipement des policiers municipaux.

Mme LAMARQUE reconnaît qu'il s'agit de choix qui sont opérés et assumés comme il était dit précédemment, notamment par rapport à l'éducation. À ce sujet, elle a cru entendre dire qu'il n'y avait pas de prévision, compte tenu de l'augmentation de la population. Mais sur les projets qui ont été cités en substance et qui sortiront de terre d'ici 2019, sans retenir le cinquième groupe scolaire, elle précise qu'il s'agit de 11 classes supplémentaires qui sont créées sur la Commune. Elle rappelle qu'aujourd'hui, quatre classes sont encore libres à Arc-en-ciel. Pour l'instant, la Ville ne manque donc pas de places pour accueillir les jeunes Brugeais. Madame LAMARQUE ajoute qu'un travail et des prospections ont été faits avec les services pour les années à venir, puisqu'être élu c'est aussi se projeter dans l'avenir, et elle considère que c'est ce que les élus de la majorité font tous les jours. C'est ce que l'on peut constater à travers ce débat d'orientations budgétaires, notamment par rapport aux investissements, tant en termes de culture que d'éducation ou au niveau du sport. Elle considère qu'en termes d'équipements pour les Brugeais, la majorité se projette dans un avenir qui n'est pas très lointain, en étant dans son rôle de prévoir les augmentations de population. Elle reconnaît qu'il s'agit là d'opérer des choix.

Mme PETIT-CHOTARD s'adresse à Madame LAMARQUE qui évoquait 11 classes supplémentaires. Elle avoue être très surprise et corrige en disant qu'il ne s'agit pas de 11 classes supplémentaires. Elle demande à Madame LAMARQUE de ne pas jouer sur les mots et de répondre à sa question. Elle rappelle que c'est elle qui est aux commandes en tant qu'adjointe à l'enfance.

Mme LAMARQUE répond à Madame PETIT-CHOTARD que ce n'est pas une question qu'elle lui pose, mais une affirmation qu'elle donne.

Mme PETIT-CHOTARD lui demande si elle a demandé la parole en lui précisant qu'elle n'a pas fini son intervention.

Madame le Maire demande à Madame PETIT-CHOTARD si elle posait une question ou s'il s'agissait d'une affirmation. Elle avoue avoir interprété son intervention comme une affirmation.

Mme PETIT-CHOTARD confirme qu'il s'agissait d'une question.

Madame le Maire résume en disant que Madame PETIT-CHOTARD demande s'il s'agit bien de 11 classes supplémentaires.

Mme LAMARQUE répond qu'il s'agit bien de 11 classes.

Mme PETIT-CHOTARD demande à en avoir le détail.

Mme LAMARQUE avoue qu'elle n'a pas compris l'affirmation de Madame PETIT-CHOTARD et le soupçon qu'elle portait sur les chiffres qu'elle avançait. Elle avoue ne pas comprendre pourquoi ces soupçons. Elle précise que d'ici 2019, la Ville aura 11 classes disponibles pour accueillir les petits Brugeais. Elle déclare qu'elle n'a pas dit 11 classes supplémentaires, mais 11 classes.

Mme PETIT-CHOTARD déclare qu'effectivement sa question était claire et que c'est pour cette question qu'elle l'a répétée tranquillement et calmement en demandant s'il s'agissait de 11 classes supplémentaires. Elle constate que Madame LAMARQUE a certainement fourché dans son explication et qu'il ne s'agit pas de 11 classes supplémentaires, mais quelques classes supplémentaires, puisqu'il y a la création d'un groupe scolaire de 11 classes qui viennent en substitution d'autres classes.

Mme LAMARQUE précise que ces 11 classes sont découpées en quatre classes à Arc-en-ciel et sept classes qui seront créées d'ici 2019. Elle précise que Madame PETIT-CHOTARD doit être en train de lui parler du groupe scolaire du centre. Elle répète qu'il ne s'agit pas de 11 classes, et précise à Madame PETIT-CHOTARD qui fait partie de la Commission d'appels d'offres qu'il s'agit de 16 classes. Elle répète qu'il y aura d'ici 2019, avec l'ouverture du groupe scolaire du centre, 11 classes. Sept livrées et quatre qui existent déjà à Arc-en-ciel. La Ville prévoit en fonction des besoins. C'est tout ce que les élus demandent.

Madame le Maire ajoute que la Ville intègre les classes dont elle disait précédemment que le loyer est remboursé depuis 2008, à savoir des classes qui sont vides aujourd'hui sur Arc-en-ciel. Quatre classes qui ont été intégrées dans la prospective scolaire puisqu'il ne s'agit pas de les laisser vides. Madame le Maire répète que quatre + sept, ce qui fait 11 classes qui vont être créées d'ici 2019. Créées au sens où il va y avoir un professeur, une ATSEM. Ce sont des créations de classes au sens de l'éducation nationale, puisque dans le fonctionnement, ce qui n'aura pas échappé à Madame PETIT-CHOTARD, quand des classes sont créées, il y a aussi des frais de fonctionnement importants générés par ces créations. Pour ce qui est des classes supplémentaires qui seront construites d'ici 2019, il s'agit de sept classes au centre.

Mme PETIT-CHOTARD remercie Madame le Maire de cette précision, considérant que sa question était claire.

M. VEISSIER dit « Écoutez, j'ai bien écouté cet échange, mais qu'il a été difficile. Que c'est difficile pour des élus de l'opposition de savoir dans les prévisions, combien il va y avoir de salles de classe ? Il faut vous les arracher. Il faut vous arracher l'information. On a mis une demi-heure pour savoir qu'il allait y avoir sept nouvelles salles de classe et quatre utilisations de salles existantes. Félicitations pour la communication. »

Madame le Maire répond qu'entre les élus de l'opposition, il y ait de la communication, et rappelle que Madame PETIT-CHOTARD est quand même dans le jury depuis le début. Elle considère que la majorité n'a pas de leçon à recevoir en termes de communication.

M. GIRO tient brièvement à faire remarquer à Monsieur VEISSIER que le Conseil Municipal a commencé depuis deux heures et qu'il n'a toujours fait aucune proposition quant au fameux PPI qu'il propose.

M. VEISSIER dit « Écoutez, on n'est pas là pour faire une proposition. On est là pour prendre acte de votre PPI. Ce sont deux choses différentes. Excusez-moi. Notre rôle d'opposition n'est pas de faire des propositions. Nous sommes là pour prendre acte de vos propositions. C'est comme cela que ça fonctionne, Monsieur GIRO. Excusez-moi. »

Madame le Maire répond que puisqu'il est demandé à l'opposition de prendre acte, elle propose de passer au vote. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'un vote. Elle demande à Monsieur BOURG de la laisser finir en lui précisant qu'il frise l'incorrection. Elle rappelle que les textes sur les DOB ont évolué et qu'il faut un vote. Elle demande donc au Conseil Municipal de voter sur le fait qu'il prend acte que le rapport d'orientations budgétaires a été présenté en séance publique et que des échanges ont eu lieu.

Vote: Prise d'acte

RAPPORT N° 2017.01.02 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT – MISE EN PLACE ET REPARTITION

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PAREGE

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié par l'article 163 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2015 et par l'article 81 de la Loi de finances rectificative n°2016-1918 du 29 décembre 2016 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la délibération du Conseil de Métropole n°2016/0062 du 12 février 2016 relative à la révision des attributions de compensation 2016 ;

VU la délibération du Conseil de Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015 relative aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole ;

VU la délibération du Conseil de Métropole n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 relative aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole ;

VU la délibération du Conseil de Métropole n° 2015/697 du 27 novembre 2015 relative aux modalités de mise en place des services communs ;

VU la délibération du Conseil de Métropole n°2016-602 du 21 octobre 2016 relative à l'ajustement des attributions de compensation des communes du cycle 1 de la mutualisation ;

VU le rapport d'évaluation des transferts de charges adopté par les membres de la CLETC à la majorité simple lors de la séance du 21 octobre 2016 (annexe 2) ;

VU la délibération du Conseil municipal du 08 décembre 2016 adoptant le rapport final de la CLETC du 21 octobre 2016 ;

VU la délibération cadre du Conseil de Métropole n°2016-717 du 2 décembre 2016 relative aux équipements culturels et sportifs ;

L'attribution de compensation était à l'origine un reversement de fiscalité qui avait pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique, d'où son imputation en section de fonctionnement. Mais les récentes lois d'organisation territoriale (MAPTAM et NOTRe) ont considérablement élargi les transferts de compétences et d'équipements des communes aux établissements de coopération intercommunale. L'attribution de compensation est donc désormais davantage représentative de charges de fonctionnement et d'investissement transférées que d'une compensation de fiscalité.

En effet, avec la rationalisation de la carte intercommunale, les transferts de charges vers les groupements se sont intensifiés, l'attribution de compensation devenant davantage représentative de charges transférées que d'une compensation de fiscalité.

A ce titre, suite à la promulgation de la loi de n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), les communes de notre agglomération connaissent depuis 2014 des transferts de compétence conséquents en faveur de la Métropole. L'évaluation préalable de l'attribution de compensation, établie par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), doit respecter le cadre prévu par le Code général des impôts (CGI).

Il en résulte pour les communes une progression significative des masses financières évaluées et transférées vers leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ce qui peut aboutir à des montants d'attributions de compensation négatives et un versement qui, in fine représente une dépense obligatoire des communes vers leur groupement.

En l'absence de l'ouverture de la possibilité d'inscrire une quote-part d'AC en section d'investissement. Dans un contexte de baisse importante des dotations versées aux collectivités locales et d'une forte tension sur leur épargne, de nombreuses communes pourraient se retrouver dans une situation d'épargne négative du fait de la prise en compte de ces charges de renouvellement des équipements en dépense de fonctionnement à travers l'attribution de compensation.

La prise en compte en section de fonctionnement de dépenses supportées habituellement en section d'investissement constitue pour les communes une réduction supplémentaire et mécanique de leur niveau d'épargne.

Face à ce constat, dans le cadre des débats relatifs au Projet de loi de finances rectificatif 2016, un amendement a été adopté par l'Assemblée Nationale selon les termes suivants :

« Après le premier alinéa du 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Ces délibérations¹ peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges conformément au cinquième alinéa du IV. »

Ce texte permet donc aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique de créer une attribution de compensation dite d'investissement, imputée en section d'investissement afin de neutraliser réellement la part des dépenses d'investissement identifiée dans les transferts de charges.

Cette affectation en section d'investissement peut être décidée dans le cadre de la fixation ou de la révision libre du montant de l'attribution de compensation, c'est-à-dire par délibérations concordantes du Conseil métropolitain, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressés.

Par ailleurs, l'amendement précise que la part de l'attribution de compensation pouvant être affectée en section d'investissement tient compte uniquement du coût de renouvellement des équipements transférés tel qu'évalué par la CLETC, dans les conditions au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Ce coût de renouvellement est donc limité aux dépenses d'investissement et ne comprend pas les dépenses d'entretien et les frais financiers liés aux équipements.

A l'instar des transferts de compétences, la compensation des charges transférées des communes à la Métropole dans le cadre de la mutualisation des services est également imputée sur l'attribution de compensation de la commune concernée. Le recours à l'attribution de compensation en section d'investissement peut donc aussi s'appliquer dans le cadre de la création de services communs.

En pratique, la mise en œuvre d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement se traduira pour la Ville de Bruges par une répartition de son attribution de compensation actuelle selon le tableau joint en annexe.

Enfin, cette affectation en section d'investissement peut être décidée dans le cadre de la fixation ou de la révision libre du montant de l'attribution de compensation, c'est-à-dire par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées.

Au regard de l'attribution de compensation que la Ville doit verser à Bordeaux Métropole au titre de l'exercice 2017, soit 2 391 454 €, la mise en œuvre de l'amendement précitée permettra de scinder l'attribution de compensation respectivement pour :

- **400 391 € en section d'investissement, en dépenses,**
- **1 991 063 € en section de fonctionnement, en dépenses.**

¹ 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI : « 1° bis Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre en œuvre une attribution de compensation en section d'investissement et de répartir à cet effet l'attribution de compensation versée par la Ville de Bruges à Bordeaux Métropole ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** d'une part, l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement, d'autre part, la répartition de l'attribution de compensation à verser par la Ville de Bruges à Bordeaux Métropole en 2017 sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal, conformément à la délibération du Conseil de Métropole du 27 janvier 2017.
- **D'INSCRIRE** la somme de 1 991 063 euros en dépenses de la section de fonctionnement de l'exercice 2017, fonction 01 « opérations non ventilables » au chapitre 014, article 739121 « Attributions de compensation ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 400 391 euros en dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2017, dont l'imputation exacte sera précisée après publication d'un arrêté d'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M.14.

M. VEISSIER dit « Monsieur le premier adjoint, votre rapport est détaillé, précis, avec beaucoup de références. Nous allons donc voter favorablement. »

M. SEGUINEAUD va dans le sens de Monsieur VEISSIER. Il ajoute qu'il ne veut pas rajouter du débat au débat.

Madame le Maire propose de passer au vote. Elle demande qui est contre. Elle demande qui s'abstient. Elle constate l'unanimité. Elle remercie les élus.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.01.03 : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commande. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la Ville de Bruges a des besoins en matière de travaux de modernisation de l'éclairage public et des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a transféré la compétence énergie des communes vers Bordeaux Métropole. En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique, Bordeaux Métropole pilote, entre autres, la réalisation des études et le suivi des travaux d'enfouissement du réseau d'électricité. Cependant, l'enfouissement des réseaux de télécommunications et d'éclairage public qui accompagne ces travaux relève des communes.

La multiplicité des acteurs concernés induit généralement la cohabitation de plusieurs entreprises sur un même chantier (pour le compte de Bordeaux Métropole, des communes, des syndicats d'électrification ou des concessionnaires du réseau).

Il en est de même lors de la mutualisation des tranchées réalisées dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public.

Dans la recherche d'une solution de rationalisation des coûts et des délais, tant pour la maîtrise d'œuvre que pour l'exécution des chantiers, la sélection d'une entreprise unique agissant pour chaque maîtrise d'ouvrage apparaît comme une articulation efficace de gestion de ces opérations.

Bordeaux Métropole propose donc la création d'un groupement de commandes pour les travaux de modernisation de l'éclairage public et les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la signature et à la notification des marchés.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle de Bordeaux Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADHERER** au groupement de commandes entre Bordeaux Métropole et les communes de Bordeaux Métropole dont l'objet est : travaux de modernisation de l'éclairage public et travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement dont le projet figure en annexe,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement entre la Ville de Bruges et Bordeaux Métropole et tous documents y afférents,
- **D'AUTORISER** Bordeaux Métropole à signer les avenants à la convention constitutive.

M. SEGUINEAUD ajoute un commentaire. Il constate qu'avec un phrasé remarquable, les élus de son groupe ne peuvent que voter pour ce projet. Il remercie Monsieur AYNIE.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.01.04: TRANSFERT PARTIEL DE LA COMPETENCE SPORTIVE CONCERNANT LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS, AU BENEFICE DES CENTRES DE FORMATION ET D'ENTRAINEMENT DES CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération métropolitaine n°2016/717 2 décembre 2016,

Vu la notification par Bordeaux Métropole en date du 16 décembre 2016 de la délibération métropolitaine précitée,

A l'occasion du travail de référencement des équipements sportifs, est apparu le constat d'une vétusté d'équipements accueillant les centres d'entraînement et de formation des clubs sportifs professionnels phares de la Métropole, qui pourrait nuire au développement du sport professionnel sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Ces problématiques ont été relayées par les Présidents des deux clubs sportifs professionnels phares de la Métropole qui ont mis en évidence le fait que les installations accueillant les sportifs professionnels ou en formation doivent être optimisées, voire transformées pour créer des conditions favorable à leur développement, dont l'image impacte directement celle de la Métropole bordelaise.

C'est notamment le cas des conditions d'entraînement des sportifs de l'Union Bordeaux Bègles au Stade Moga qui ne sont pas à la hauteur du club de rugby professionnel recensant le plus grand nombre de spectateurs en Europe. C'est également le cas du Centre de Formation du club des Girondins de Bordeaux pour lequel le classement en Catégorie 1 est sérieusement remis en cause par la Fédération Française de Football.

Bien que la compétence « Sport » n'ait pas été transférée à Bordeaux Métropole, il est proposé de transférer partiellement cette compétence en vue de soutenir les investissements relatifs à ces équipements concernant les clubs professionnels disposant de centres de formation agréés qui participent au rayonnement de Bordeaux Métropole.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, ce type de transfert volontaire peut intervenir à tout moment et se distingue totalement du transfert d'équipements régi par la loi MAPTAM.

Par délibération en date du 2 décembre 2016, le Conseil de Métropole a proposé un transfert partiel de compétence dont les modalités sont présentées ci-dessous :

Conditions du transfert de compétence

■ Rayonnement métropolitain

La dimension métropolitaine de l'action portée par les clubs sportifs professionnels disposant d'un centre de formation, tels que le sont l'Union Bordeaux-Bègles (UBB) et le FC Girondins de Bordeaux (FCGB), semble manifeste au regard de leur capacité à mobiliser la population à l'échelon régional ainsi qu'à imposer une visibilité, une notoriété et un rayonnement au niveau national, voire international.

■ Conditions administratives

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-5 du CGCT, cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** le transfert partiel de compétence sportive concernant le soutien aux investissements relatifs aux centres de formations et d'entraînement des clubs sportifs professionnels métropolitains.



- **D'AUTORISER** Madame le Maire à notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévue à l'article 5211-17 du CGCT

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, deux questions. Tout d'abord, il s'agit bien des centres de formation. Donc la définition des centres de formation et la désignation de ces centres de formation relèvent des fédérations sportives. Est-ce que la délibération qui est prise vaut uniquement pour ces deux sports, pour ces deux centres de formation, ou est-ce que, par voie de conséquence, elle peut s'étendre à d'autres centres de formation ? »

Madame le Maire répond que cette délibération concerne vraiment et spécifiquement ces deux centres de formation. Elle ajoute que c'est vraiment lié aux équipements.

M. VEISSIER dit « Très bien. Deuxième question. Quel va être l'impact au niveau du budget de Bruges ? Est-ce que la clé de répartition va se faire d'une manière plus importante sur les deux Communes concernées ? ou est-ce que la clé de répartition va être au prorata du nombre d'habitants, etc. ? »

Madame le Maire répond que concernant la répartition de ces équipements, il y a eu dans la CLECT des Communes concernées, un transfert de crédits de la Commune vers la Métropole.

M. HOSTEINS tient, au préalable, à rassurer Madame le Maire et ses collègues sur le fait que les deux groupes de l'opposition se parlent. Il ajoute qu'ils font plus que se parler d'ailleurs et qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un doute. Il déclare que ce n'est pas la guerre. Monsieur HOSTEINS trouve que cette délibération est très intéressante. Il rappelle qu'à Bruges, deux représentants siègent au sein du Conseil de la Métropole et pour compléter l'information de tous les élus de l'assemblée, il croit intéressant de soulever et de préciser quelques points sur cette délibération métropolitaine N° 2016-717 du 16 décembre, notamment les articles 1, 2 et 3. Concernant l'article 1, il s'agit de définir l'intérêt métropolitain des équipements, socioculturels, socioéducatifs et sportifs de l'agglomération par application des critères non cumulatifs. S'agissant des équipements à caractère culturel, s'agissant des équipements à vocation sportive, il rappelle qu'il y a tout un détail que les élus peuvent se procurer ou qu'il peut leur donner parce qu'il les a. Il précise qu'il lui arrive parfois d'aller assister aux Conseils de la Métropole et ajoute que c'est très intéressant. Il regrette d'ailleurs de ne pas y siéger. Concernant l'article 2, décider à effet du 1^{er} janvier 2017 du transfert à Bordeaux-Métropole des équipements existants, compte tenu de ce qu'ils répondent à tout ou partie des critères annoncés à l'article 1. Équipement culturel, musée de la création franche à Bègles, le Carré des Jalles à Saint-Médard-en-Jalles, équipement sportif, la Maison des sports à Lormont, le stade de Thouars à Talence et le stade Matmut à Bordeaux. Pour l'article 3, il s'agit de reconnaître l'intérêt métropolitain de la réalisation d'un stade nautique à Mérignac. Monsieur HOSTEINS précise aux élus qu'ils doivent savoir que Monsieur HURMIC, du groupe « Les verts », a voté contre, ainsi que le groupe communiste avec Monsieur GUICHARD du Conseil Municipal de Cenon, Madame BEAULIEU du Conseil Municipal de Mérignac, entre autres. S'adressant à Madame le Maire et à Madame la Vice-présidente, il rappelle que leurs amis socialistes se sont abstenus. Monsieur HOSTEINS continue avec les articles 4 et 5 concernant le soutien aux investissements des centres de



formation et entraînement des clubs sportifs. Il précise que le groupe communiste, dont Monsieur GUICHARD, a voté contre, ainsi que Monsieur HURMIC du groupe « Les verts ».

Madame le Maire précise que ce ne sont que les socialistes bordelais qui se sont abstenus et que les autres ont voté pour.

M. HOSTEINS confirme. Il précise qu'il ne cite que ceux qui ont voté contre.

Madame le Maire rappelle que Monsieur HOSTEINS a dit « les socialistes » et précise qu'il ne s'agit pas de tous les socialistes, mais uniquement les socialistes bordelais, en l'occurrence, les élus municipaux bordelais qui sont conseillers communautaires. Elle explique que c'est très important, sinon il n'y aurait pas eu la majorité des deux tiers.

M. HOSTEINS confirme que c'est ce qu'il allait dire.

Madame le Maire tient à parler clairement. Pour préciser, car c'est important, quand Monsieur HOSTEINS parle des socialistes qui n'ont pas voté, Madame le Maire précise qu'il n'y a que les trois qui sont à Bordeaux qui n'ont pas voté.

M. HOSTEINS précise qu'il n'a pas fini son intervention. Il déclare qu'en effet, cette délibération a été adoptée à la majorité, moins les voix de ces groupes qui se sont exprimés. Il déclare que cela appelle une réflexion de sa part, à savoir que dans chaque Commune, il y a des représentants communautaires qui se sont exprimés, même s'ils sont conseillers municipaux, l'un à Cenon, l'autre à Mérignac, etc. Monsieur HOSTEINS se pose la question, dans cette assemblée, et concernant la majorité de Madame le Maire, de savoir si les représentants de ces groupes au sein de la majorité socialiste vont être en concordance et en accord avec ce qu'a voté le groupe de Madame le maire. Il en profite pour remercier les élus du groupe socialiste de Bruges. Il se demande si ces élus vont être en concordance, s'ils vont exprimer un désaccord. Il se demande s'ils ont le droit d'exprimer un désaccord. Monsieur HOSTEINS veut ajouter que lorsqu'il s'agira d'inscrire la future base nautique et le parc Ausone dans le cadre des investissements des aménagements d'intérêt métropolitain sur Bruges, il se demande ce que sera la position de ces élus brugeais dont les groupes se sont opposés à cette délibération. Il remercie Madame la Maire. Il ajoute qu'il pourrait évidemment apporter des précisions.

Madame le Maire précise que ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les groupes qui ont voté contre le transfert des équipements, ce n'était pas pour les écoles de formation et les centres de formation. Cela concernait le grand stade. Elle en profite pour faire remarquer que la majorité socialiste de Bruges a voté contre. Elle ajoute que le Conseil Municipal de Bruges avait voté contre à l'époque et qu'il est totalement en cohérence. Madame le Maire déclare qu'elle voit bien où Monsieur HOSTEINS veut emmener la majorité, mais elle rappelle que le groupe socialiste est riche de par sa diversité et que ses collègues, quand ils ont envie de s'exprimer ou de dire des choses, les disent aussi. En l'occurrence, elle précise qu'il n'y a pas de sujet puisque demain, la piscine de Bruges ne sera pas d'intérêt métropolitain. Elle sera intercommunale comme toutes les piscines sur la Métropole qui n'ont pas été transférées. Madame le Maire précise qu'il n'y a que le stade de Mérignac qui a été négocié, parce qu'il s'agit d'un bassin olympique et qu'il a vocation à recevoir des compétitions de natation pour les Jeux olympiques. Madame le Maire déclare que puisque Monsieur HOSTEINS dit lui-même qu'il est présent aux Conseils, ce qu'elle atteste pour l'y



avoir vu souvent, elle lui rappelle que les commentaires et interventions de ses collègues qui ont voté contre et qui ont expliqué ce vote contre, raison pour laquelle les élus socialistes bordelais ont voté contre aussi, l'ont fait à cause de ce stade de foot qui génère beaucoup de débat. Elle précise que tout le monde a très bien compris pourquoi ils ont voté contre. Madame le Maire donne la parole à Didier POUVREAU.

M. POUVREAU tient à compléter l'intervention de Madame le Maire et à rassurer les élus quant à la santé de leur groupe majoritaire. Il précise que la diversité du groupe est une source de richesse et surtout pas de conflit. Il ajoute que tout se passe bien pour les élus et en profite pour remercier Monsieur HOSTEINS de sa sollicitude.

M. HOSTEINS précise que concernant les articles ayant trait aux centres de formation et sur les articles 1, 2 et 3, le résultat était de 98 pour et 1 contre. Il en profite pour dire qu'il n'avait pas fini son intervention. S'agissant du contre, c'est la voix de Monsieur HURMIC seul. Il reconnaît que les articles ont été adoptés à une très large majorité. Il précise que ce qu'il voulait dire, c'est que même au sein d'une majorité, il peut y avoir des différences d'appréciation. Il rappelle que certes, Madame BEAULIEU est conseillère municipale de Mérignac, mais elle n'a pas soutenu le projet, même si elle s'est abstenue. Monsieur BLI, conseiller municipal de Mérignac, idem. Monsieur FEUGAS, conseiller municipal de Lormont, a tenu la même position. Idem pour Blanquefort. Monsieur HOSTEINS rappelle que ce sont des conseillers municipaux qui, conseillers communautaires, ont le droit de s'abstenir. Il précise qu'ils ont également pris position au sein de leur majorité. Il déclare que c'est un élément qu'il tenait à préciser. Il remercie l'assemblée de l'avoir écouté, et ajoute qu'il est très heureux de savoir que la majorité est unanime et très soudée.

Madame le Maire propose de passer au vote s'il n'y a plus de question. Elle demande qui est pour ce transfert partiel de la compétence sportive concernant le soutien aux investissements pour les centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels. Elle demande qui est contre. Elle demande qui s'abstient. Elle constate l'unanimité. Elle remercie les élus.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.01.05 : ADOPTION DU SCHEMA DE DEPLACEMENTS COMMUNAL

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

La ville a mis en place une politique volontariste visant à maîtriser l'urbanisation de la commune et qui s'est déclinée dans le projet de territoire communal adopté en 2011 et traduite dans le plan local d'urbanisme 3.1. approuvé par le conseil de métropole le 16 décembre 2016.

Le projet de territoire intègre des axes d'amélioration des déplacements et de nombreuses actions ont été menées depuis 2011 et ce, afin d'anticiper et de gérer l'accroissement des populations dans le quadrant nord-ouest de l'agglomération, le développement métropolitain et des mutations du territoire communal.

En effet, il y a lieu d'articuler l'organisation urbaine et l'organisation des transports afin de créer les conditions favorables à une moindre dépendance automobile et de préserver un cadre de vie apaisé et de qualité.

Il convient donc de réaffirmer les axes développés ces dernières années dans le schéma de déplacements communal qui s'inscrit dans le programme d'orientations et d'actions en matière de mobilité développé par la Métropole.

Il se décline autour de 3 axes majeurs :

- 1- les orientations visant à faire évoluer la trame de voirie existante
- 2- les orientations visant à renforcer les transports en commun et leurs intermodalités
- 3- les mesures en faveur des modes de déplacements doux.

1- Les orientations visant à faire évoluer la trame de voirie existante

La ville est un point de passage obligé pour les populations du quadrant Nord-Ouest pour accéder à la partie centrale de la métropole. Par ailleurs, plus de 77% des brugeais se déplacent en voiture pour aller au travail (65% pour la Métropole). Dans ce contexte, certaines voies sont inadaptées au trafic qu'elles supportent et présentent des problématiques d'engorgement de la circulation aux heures de pointe en raison des franchissements ferroviaires existants, des échangeurs de rocade, et de la saturation de cette dernière, de carrefours à feux, des flux de transit conséquents ou liés aux équipements scolaires.

Fort de ce constat, il y a lieu d'avoir une politique ambitieuse en faveur d'une évolution des infrastructures routières visant à :

- Empêcher que la traversée de Bruges soit une réponse au trafic dense de la rocade ; les travaux de mise à 3 voies de la rocade et les aménagements des échangeurs 4, 5, et 6 déjà à l'étude y contribueront.
- Optimiser et fluidifier les déplacements à l'intérieur de la commune ; la réalisation de la liaison centre-ville/le Tasta viendra renforcer le réseau viaire Est-ouest.
- Améliorer la qualité et la sécurité des voies très empruntées ; les opérations de requalification des voiries (du PAE Ausone notamment) se poursuivent et assureront le partage de la rue entre tous les modes de déplacements.
- Limiter la dilution des trafics dans les quartiers et secteurs denses en favorisant le report vers les axes structurants ; l'optimisation et la réorganisation des circulations dans le cadre de la requalification du centre-ville et au Tasta avec l'aménagement de la phase 3 de la ZAC y participeront.
- Limiter la circulation des poids-lourds sur les axes majeurs de la zone urbaine tout en maintenant la desserte des zones d'activités ; la mise en place d'un jalonnement adapté et d'un réseau viaire contraignant tend à y répondre.
- Adapter l'offre de stationnement à la politique des déplacements ; la ville se veut être plus exigeante que la réglementation du PLU en matière de stationnement par logements même si l'arrivée du tramway doit inciter à se déplacer autrement qu'en voiture. Par ailleurs, la matérialisation du stationnement dans les quartiers aux abords des stations de tramway, la poursuite de la mise en place de zones bleues, la réflexion sur la tarification de la mobilité sont autant d'actions à mener.

2- Les orientations visant à renforcer les transports en commun et leurs intermodalités

La population brugeaise et métropolitaine bénéficie depuis le 17 décembre 2016 de l'extension de la ligne C du tramway qui dessert le cœur de la ville avec 4 arrêts et la traverse sur l'axe Blanquefort-Bordeaux Quinconces. Cette nouvelle offre sera complétée à l'horizon 2019 - 2020 par la ligne D qui empruntera la route du Médoc et offrira 2 nouveaux arrêts sur la commune. Le réseau de bus est également structuré pour maintenir une offre de transports collectifs la plus large possible et la ligne TER.

Le territoire de Bruges dispose donc d'une offre de transports en commun diversifiée (tramway, bus, TER) qui fait évoluer l'image du territoire, sa manière d'y vivre et de s'y déplacer, et qui doit continuer à irriguer largement les quartiers.

Il est nécessaire pour accroître la part modale des déplacements en transports en commun que seuls plus de 10% des brugeais utilisent pour aller travailler (17% sur la métropole) de :

- Développer les espaces à vivre (habitat, travail, loisirs) autour de l'armature des transports collectifs,
- Développer les points d'interconnexion entre les différents réseaux de transports et favoriser l'intermodalité TER/tramway/bus/vélos ou marche : le renforcement du parc relais de la gare de Bruges, la mise à disposition de VCUB, box ou arceaux vélos, l'optimisation des fréquences de bus en lien avec le tramway permettront de rendre attractifs les modes alternatifs à la voiture.
- Améliorer l'accessibilité aux transports en commun pour les quartiers les moins bien desservis : le rétablissement du réseau de bus sur la rue de la Tour de Gassies dans le quartier du Vigean est à étudier.
- Optimiser l'efficacité du réseau de transports : l'aménagement d'une voie en site propre route du Médoc entre la rue Pascal Triat et la sortie 7 ainsi que la mise en place d'un bus à haut niveau de service (BHNS) sur le boulevard Jacques Chaban Delmas connecté au réseau de tramway existant situé en rive Ouest du lac de Bordeaux pour mieux desservir ce secteur démographiquement dense sont les deux actions prioritaires à mener.

3- Les mesures en faveur des modes de déplacements doux

Les brugeais se déplacent moins en moyenne que les métropolitains, et sur des distances plus courtes (3,8 kms parcourus contre 4,5 kms). Par ailleurs, la part modal des deux roues est de 6,3 % contre 7,9% sur la Métropole. L'utilisation des modes actifs, outre qu'ils sont bons pour notre environnement (réduction de l'empreinte carbone), pour la santé (recommandations de l'OMS) et pour le budget des brugeais, constitue un enjeu majeur pour les années à venir.

Il y a donc lieu de poursuivre les mesures pour irriguer les quartiers des voies et cheminements favorisant les modes de déplacements doux :

- Développer des aménagements cyclables permettant pour résorber les discontinuités et optimiser le maillage : la création d'une piste cyclable sur la voie centre-ville/ le Tasta créée, l'aménagement cyclable sur le Pont du Vigean, la mise en voie verte de la rue du

Pont neuf, et la liaison intercommunale Bruges-Le Boucat le long de l'ancienne ceinture ferroviaire sud y contribueront.

- Améliorer et sécuriser les liaisons piétonnes : le plan de réfection des trottoirs, la mise en conformité des dépressions piétonnes contribuent au quotidien à favoriser la pratique de la marche. D'autres projets comme la passerelle entre la zone e-parc et la gare de Bruges, le cheminement doux entre la rue Durin et la rue Christian Franceries, la voie verte entre Ravezies et Sainte Germaine doivent également permettre la connexion avec le réseau de transports en commun et les équipements publics.
- Sensibiliser et faciliter l'usage des modes doux : la mise en place d'un jalonnement vélos, l'accompagnement des entreprises et des administrations pour la mise en œuvre de plans de déplacements, l'information et le conseil des habitants sur les offres de mobilité durable sont autant d'actions encourageant les transferts modaux.

Tous les objectifs et actions détaillés visent à favoriser les changements de comportements pour passer d'une pratique monomodale à une mobilité multimodale. Ils participent également aux objectifs globaux de diminution des gaz à effet de serre inscrits au plan climat de la métropole. Il s'agit de mieux se déplacer pour préserver l'environnement et la qualité de l'air aujourd'hui et pour les générations futures.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER les objectifs et les actions du schéma de déplacements communal.**

Mme CHARTIER remercie Madame le Maire. Elle déclare qu'il était temps que la majorité présente enfin ce schéma de déplacement communal. Les élus de son groupe s'en réjouissent pour l'avoir demandé depuis fort longtemps. En effet, elle rappelle que Bruges grandit, que la population augmente et que les problèmes de circulation deviennent incontournables. Elle remarque que les Brugeais, pour la majorité, ont choisi de s'installer dans la Commune pour y trouver le calme et la sérénité. Or, elle rappelle qu'aujourd'hui, on peut entendre en permanence que les Brugeais ne peuvent plus circuler et se garer. Madame CHARTIER reprend les trois axes du schéma de déplacements communal. Tout d'abord, les opérations de requalification des voiries qui sont prioritaires autour du PAE Ausone, mais également sur un plan global pour assurer à la population une circulation sécurisée et un temps de trajet décent. Elle note que Madame le Maire aborde également dans ce premier axe, le stationnement qu'il est, selon les élus de son groupe, impératif de résoudre. Elle rappelle que les problèmes de voitures ventouses qui incombent aux Brugeais, notamment aux abords des zones du passe du tramway et les stationnements insuffisants, sont des problématiques à résoudre. Madame CHARTIER considère qu'il est incompréhensible que des riverains ne puissent se garer devant chez eux, alors qu'ils sont propriétaires depuis de nombreuses années. Elle pense notamment à la ligne du Petit Bruges avec le tram C et la station Ravezies. Elle rappelle que Madame le Maire aborde dans le document, en page 7 de l'annexe, elle cite, « l'offre de stationnement est suffisante et adaptée ». Or, elle constate que dans la délibération, Madame le Maire émet la possibilité de l'adapter. Elle note là une contradiction et se permet de s'interroger. Elle déclare que les élus de son groupe demandent à la majorité de clarifier précisément ce positionnement et souhaitent savoir ce que sera cette situation adaptée. Concernant le deuxième axe, Madame CHARTIER note que la majorité souhaite favoriser la marche. Elle demande comment il est



possible de favoriser ce mode de déplacement quand les trottoirs de la Ville sont impraticables à de nombreux endroits, notamment pour les passages de poussettes et les personnes à mobilité réduite. Madame CHARTIER s'inscrit en faux quand Madame le Maire déclare que cela ne concerne seulement que certaines rues. Elle ajoute qu'il s'agit d'une vision globale de la Commune. Elle rappelle que dans le point N° 1, Madame le Maire parle de déplacer les espaces de vie autour de l'armature des transports collectifs, travail, habitat, loisirs. Elle demande si cela sous-entend de nouvelles constructions. Quant au troisième et dernier axe, son groupe est favorable aux déplacements doux et aux voies vertes, à condition que cela se fasse en sécurité. Elle ajoute que lorsque l'on constate que dans des rues, le passage des voitures se fait à des vitesses affolantes et que les vélos arrivent à contresens sur des pistes autorisées, cela ne lui paraît pas être la bonne solution. Elle précise qu'elle est favorable aux pistes cyclables, mais pas au détriment de la sécurité des concitoyens. Elle espère que Madame le Maire comprendra que le schéma qu'elle présente ce soir est pour ses collègues et elle-même une bonne initiative, mais encore trop floue. Elle indique que finalement, ils ne relèvent aucune proposition précise, concrète et pragmatique. Elle demande à Madame le Maire si elle a écouté les attentes directes des Brugeais et s'interroge quant au poids que la majorité aura face à la machine administrative de Bordeaux-Métropole, trop souvent mise en avant pour justifier des demandes non réalisées. Elle demande les délais dans lesquels ces axes seront atteints et remercie Madame le Maire.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BOURG.

M. BOURG dit qu'afin d'éviter les ambiguïtés habituelles, il rappelle qu'il s'exprime au nom du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges ».

Il déclare à Madame le Maire que sa majorité demande ce soir aux élus d'approuver le schéma de déplacements communal. Il reconnaît que ce document arrive à point nommé. En effet, quelques semaines après un pic de pollution qui a frappé la Métropole, il lui semble tout à fait utile de réfléchir aux modes de déplacements du futur. En outre, Monsieur BOURG rappelle que les élus sont amenés à se prononcer sur ce schéma deux mois à peine après le 17 décembre 2016, qui est d'ores et déjà une date importante dans l'histoire de Bruges. Il rappelle que ce jour-là, les Brugeais étaient à la fête. En effet, l'arrivée du tramway sur le territoire de la Commune constitue certainement une petite révolution dans la vie des concitoyens. À point nommé en effet, car Monsieur BOURG rappelle qu'il vient compléter la stratégie des mobilités adoptées dans le cadre du schéma directeur et opérationnel des déplacements métropolitains, le SDOM, voté par le Conseil de Métropole le 22 janvier 2016. Il rappelle à Madame le Maire que ses collègues et lui-même connaissent son implication sur ce sujet dans le cadre de sa vice-présidence à Bordeaux-Métropole. Néanmoins, plus qu'un simple document d'orientations des déplacements sur le territoire de Bruges, Monsieur BOURG rappelle que ce schéma est avant tout le reflet de la vision de la majorité concernant l'aménagement et l'organisation du territoire de Bruges. Les élus de son groupe regrettent que ce schéma n'ait pas fait au préalable, l'objet d'une concertation auprès de la représentation municipale, par le biais d'un travail préparatoire en Commission, ou à travers un Comité de pilotage. Il rappelle que la majorité prend, une fois encore, les élus de l'opposition au dépourvu, en leur demandant de développer une vision et des propositions alternatives à ce schéma en cinq jours seulement. Monsieur BOURG passe cependant sur ces aspects de forme auxquels la majorité a depuis longtemps habitude l'opposition. Il en



vient au fond et rappelle que tout élu de la république se doit de connaître cette fameuse maxime d'Émile de Girardin, « gouverner, c'est prévoir. » Il rappelle qu'il l'a déjà utilisée précédemment. À la lecture de ce schéma, il se permet, au nom de son groupe, de demander à Madame le Maire, si cette maxime a guidé l'élaboration de ce schéma. Monsieur BOURG assure qu'il fera grâce de la longue liste de remarques que son groupe pourrait faire à la majorité sur les difficultés actuelles de mobilité sur la Commune de Bruges. En effet, il ajoute que ses collègues et lui-même partagent dans les grandes lignes le constat que la majorité fait de la situation actuelle. Comme tous les Brugeais, ils constatent le trafic important des navetteurs en provenance du nord de la Métropole et des territoires périphériques de cette dernière pour se rendre sur leur lieu de travail. Il évoque l'usage intensif de la voiture par les concitoyens pour réaliser la majeure partie de leurs déplacements, ou encore la difficulté de trouver une place de stationnement à proximité des commerces ou des écoles, contrairement à ce qu'affirme le document. Monsieur BOURG déclare qu'à en croire les annonces récentes de la majorité, la Commune connaîtra une organisation massive ces prochaines années. Ainsi, se déplacer sur la Commune deviendra tout simplement de plus en plus difficile. En effet, il rappelle que Madame le Maire a énoncé, par l'intermédiaire du quotidien régional « Sud-Ouest » du 17 janvier dernier, que la Commune de Bruges allait connaître un boom immobilier sans précédent. Il précise que ce sont les termes de Madame le Maire. Il rappelle qu'à cette occasion, Madame le Maire a affirmé que Bruges atteindrait les 24 000 habitants d'ici 2020. Monsieur BOURG déclare qu'il est loin le temps où Bruges était le village dans la Ville. Il demande où sont passées les promesses électorales de Madame le Maire de 2010, visant à freiner l'urbanisation de la Commune. Il rappelle la réalisation de nouveaux programmes immobiliers, Ausone, Petit Bruges Béquigneau, Terrefort, poursuite de la ZAC du Tasta, se traduiront inmanquablement par l'augmentation du trafic automobile sur la Commune. Monsieur BOURG considère que la seule arrivée du tramway ligne C et prochainement ligne D, et les incantations personnelles de Madame le Maire, consistant à privilégier les transports en commun, le vélo ou la marche à pied, ne suffiront pas à résoudre les problèmes de mobilité auxquels sont confrontés, jour après jour les concitoyens. Il déclare à Madame le Maire qu'elle le veuille ou non, s'adressant tout particulièrement à ses collègues « verts », la voiture demeurera encore pour un moment, le principal moyen de transport. Ainsi, les élus de son groupe se demandent si ce schéma et les actions qui seront mises en œuvre suffiront à éviter la congestion de la Commune. À la lecture, il se permet d'exprimer quelques doutes. En effet, ce schéma s'inscrit dans le cadre du projet territorial communal que la Ville a adopté en 2011. Monsieur BOURG rappelle que ce projet avait été rédigé alors que Bruges comptait à peine plus de 15 000 habitants. Depuis cette date, il note que Bruges a connu de nombreuses mutations, a gagné plus de 2 000 habitants et en accueillera bientôt plus de 7 000, comme évoqué plus haut. Entre temps, Monsieur BOURG rappelle que l'opération 50 000 logements est venu obliger les Communes à accroître leur urbanisation le long des lignes de tramway. Il considère que tout ceci devrait inciter les élus à une réflexion plus globale sur leur Ville, son urbanisme, son projet. Il demande pourquoi ne pas acter l'écriture d'une version N° 2 du projet territorial communal qui tiendrait compte de l'évolution du nombre d'habitants de la Commune, et inclurait aussi bien un chapitre sur les déplacements que sur les services publics, l'urbanisme, etc. Il ajoute que si la majorité ne le souhaite pas, la majorité et le groupe qu'il représente auront l'occasion de confronter leurs deux projets pour Bruges lors des prochaines élections municipales et communautaires. Il ajoute néanmoins que les élus de « un pour tous, tous pour Bruges », veulent attirer



l'attention sur quelques points évoqués par ce schéma. Ainsi, ils y retrouvent quelques sujets qui ont été mis sur le tapis ces dernières années. Il note que Madame le Maire vient de donner quelques indications qui marquent le manque de communication à l'égard de l'opposition. Il tient quand même à continuer son propos. Il évoque l'arlésienne de la liaison centre-ville/Le Tasta, dont le tracé n'a quasiment pas changé depuis 2011, alors qu'entre temps, des logements ont été construits. Il rappelle les logements construits au niveau du croisement de l'avenue Jean Jaurès et des rues Ausone et Adrien Allard. Concernant l'offre de stationnement, Monsieur BOURG considère qu'elle est actuellement clairement sous-dimensionnée. En effet, il demande à Madame le Maire si elle a déjà essayé de trouver une place de parking après 7h30 à la station de tramway de La Vache. Mieux. Il note que les Brugeais sont invités à se rendre aux stations de tramway...

Monsieur BOURG demande à Monsieur AYNIE s'il peut continuer, déclarant que si lui-même se comportait ainsi, il se ferait « engueuler ».

Il reprend et déclare que l'offre de stationnement est actuellement clairement sous-dimensionnée. En effet, il demande à nouveau à Madame le Maire si elle a déjà essayé de trouver une place de parking après 7h30 à la station de tramway de La Vache. Il répète que les Brugeais sont invités à se rendre aux stations de tramway à pied. Il considère que c'est un peu facile. Là aussi, il demande Madame le Maire si elle a déjà essayé de se rendre à cette même station de La Vache en hiver, par temps de pluie, sur des trottoirs boueux et parfois mal éclairés. Monsieur BOURG ajoute que marcher sur la route est souvent la seule solution pour rester les pieds au sec, malgré le danger permanent, en particulier pour les enfants qui vont au collège Ausone. Il considère qu'il y a pire, à savoir l'annonce de l'étude de la mise en place du stationnement pour lutter contre les voitures ventouses, dans les rues situées à proximité des stations de tramway. Il déclare que le serpent se mord la queue. Monsieur BOURG en termine, déclarant que l'étonnement de ses collègues et lui-même fut complet à la découverte d'un projet de ligne de bus à haut niveau de service, BHNS, autour du lac de Bordeaux. Après étude, ils ont constaté que cette ligne ne figurait dans aucun document stratégique de Bordeaux-Métropole, et certainement pas dans le schéma directeur et opérationnel des déplacements métropolitain que Madame le Maire a adopté avec Monsieur BOURROUILH-PARÈGE. Pour toutes ces raisons, Monsieur BOURG déclare à Madame le Maire que le groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » s'abstiendra sur ce schéma de déplacements communal. Il remercie Madame le Maire.

Madame le Maire donne la parole à Madame VIOLEAU.

Mme VIOLEAU déclare à Monsieur BOURG que contrairement à ce qu'il pense, la majorité aussi discute avec les Brugeais et qu'elle est aussi sur le terrain. Concernant la population qui augmente à Bruges, elle signale que dans ces cas-là, il faudrait demander aux maraîchers d'arrêter de vendre leurs terrains. En effet leurs enfants ne veulent pas reprendre et il s'agit de grandes superficies. À ce titre Madame CENDRES – BARBÉ pourra préciser le nombre de projets qu'elle a refusé. Elle précise qu'à la mairie, Bernadette CENDRES – BARBÉ a à faire aux maraîchers qui viennent la voir en lui disant, « vous ne voulez pas que je construisse 110 logements... »

Madame VIOLEAU invite Monsieur BOURG à l'écouter lui rappelant qu'elle est respectueuse vis-à-vis de lui.



Elle répète que les maraîchers ont de très grands terrains et qu'ils en veulent un maximum d'argent, ce qui lui semble tout à fait légitime. Mais elle explique qu'ensuite, les promoteurs immobiliers veulent construire énormément de bâtiment, surtout à étages. Elle pense qu'il faudrait rappeler à tout le Conseil Municipal et aux Brugeais le nombre de projets qui ont été refusés par la municipalité parce qu'ils étaient justement hors-norme. Madame VIOLEAU tient à revenir également sur le problème de stationnement, notamment pour ce qui concerne la Tour de la Salle. Elle rappelle qu'il s'agit de logements qui ont été construits à la fin des années 60. À cette époque-là, il y avait à peine une voiture par famille. Au jour d'aujourd'hui, pour être mère d'une famille de deux enfants, elle a déjà deux voitures à la maison, et avec les enfants qui grandiront il en faudra trois. Donc en effet, le problème de stationnement qui se pose maintenant ne se posait pas à l'époque où la SEMIB a été construite.

Madame le Maire ajoute que Madame VIOLEAU est d'autant mieux placée pour parler de cette urbanisation maîtrisée, puisqu'elle habite derrière un projet, le dernier qui a été signé par l'ancienne équipe entre les deux tours de l'élection municipale de 2010. Madame le Maire ajoute que sa majorité n'aurait jamais osé signer un projet pareil. Elle déclare que la méthode a évolué largement et que l'on ne signe plus des permis en catimini derrière les riverains. Elle donne la parole à Didier POUVREAU.

M. POUVREAU s'adresse à Monsieur BOURG pour lui préciser que contrairement aux élus de son groupe, les écologistes ne font pas de prédiction. Il a bien compris le schéma de Monsieur BOURG qui part d'une prédiction selon laquelle on va continuer à se déplacer d'une certaine manière, en en tirant les conséquences qui seraient de construire des emplacements de stationnement et des routes autant qu'il en est demandé. Monsieur POUVREAU précise que les écologistes, volonté partagée par l'ensemble du groupe, n'ont pas du tout cette conception de la politique. Il explique qu'au contraire, les écologistes considèrent que le rôle d'un politique est de donner des perspectives, si possible désirables, si possible durables. Il ajoute que les écologistes sont convaincus, pour l'avoir constaté, que c'est justement l'offre de transports qui influe la demande. Il déclare qu'ils ont la faiblesse de croire qu'en proposant des choses qui sont durables, la population, peu à peu, s'emparera en douceur et dans la durée, de ces nouveaux modes de transport et d'une raréfaction, il l'espère, des modes de transports polluants qui sont, il le rappelle, hautement nuisibles à la santé des habitants. Il tient également à dire à Monsieur BOURG que s'il s'attendait à un plan de déplacements imminent qui descendrait du haut vers le bas et qui s'imposerait à tous, il comprend qu'il soit déçu. Les élus écologistes considèrent que faire de la politique, c'est aussi inciter la population à s'approprier ce qui leur est proposé. Il convient que ce n'est pas un travail facile et qu'en tout cas, cela ne se règle pas à coup de chèques d'argent public ni à coup de pistes cyclables. Concernant les pistes cyclables, il rappelle qu'il s'agit encore de structures, d'argent public et qu'il y a d'autres façons de prendre le vélo. Il connaît d'ailleurs des utilisateurs quotidiens dans l'assemblée qui pourraient lui expliquer que non, un sens inversé de circulation pour les vélos plutôt qu'une piste cyclable en béton, en goudron, c'est complètement dans l'avenir, dans le sens de l'histoire, cela fonctionne et cela n'est pas aussi accidentogène que l'opposition pourrait le faire croire. Il confirme que les élus de son groupe pratiquent ce qu'ils préconisent et il assure que cela fonctionne. Il espère que cela s'améliorera, rappelant que l'on a encore beaucoup de retard dans les villes françaises. Il évoque la visite de Madame le Maire à Copenhague et ajoute que l'on a des leçons



d'humilité à en tirer. Il déclare que les villes françaises ont vraiment de gros progrès à faire et que les élus de Bruges y arriveront s'ils sont tous d'accord sur ces beaux projets.

Mme BESSON veut continuer sur ces arguments de façon pragmatique, rappelant que Bruges est une Ville limitrophe à Bordeaux. Aussi, elle affirme qu'il n'est pas question d'abattre des maisons pour faire des rues. Elle confirme qu'il faut que les Brugeais prennent les habitudes des Bordelais. Elle rappelle que les Bordelais ont quand même changé leurs habitudes et qu'il y a quand même beaucoup plus de vélos dans Bordeaux que dans Bruges comme le montrent les chiffres qui sont précisés sur le support. Madame BESSON explique qu'il faut aussi que les voitures s'habituent à ce qu'il y ait des vélos et des piétons sur des espaces partagés de déplacements. Aussi, si les automobilistes ont absolument besoin de prendre la voiture, ce qui semble réaliste, ils doivent simplement être accompagnés dans leurs changements d'habitudes et faire en sorte que l'espace soit partagé, qu'il y ait un respect de la part de ceux qui ont la chance d'être dans un véhicule fermé, à l'abri, les chaussures au sec, afin qu'ils respectent encore plus ceux qui se mouillent, ceux qui marchent, ceux qui font l'effort.

Concernant le tramway C, Madame BESSON déclare que des Brugeais lui ont déjà rapporté le fait qu'il y a déjà des rames qui ont été allongées en peu de temps, à savoir un mois, tant la demande était forte. Cela prouve que les Brugeais commencent à prendre l'habitude, ce qui est une très bonne chose, car cela fait autant de voitures en moins sur les routes.

En faituel, Madame BESSON rappelle que pour accompagner les Brugeais à changer leurs habitudes, des « ambassadeurs » sont à Bruges en ce moment. Cela sert aussi à ce que les Brugeais puissent avoir un accompagnement, un appui pour les aider à changer leurs habitudes.

Elle tient à revenir sur le fait que des Brugeais disent qu'ils ne peuvent plus circuler et se garer, et rappelle que l'espace public n'est pas là pour compenser des garages qui sont devenus des pièces supplémentaires ou des pièces à vivre. Elle note qu'en effet, la mairie est confrontée à des personnes qui disent qu'ils ne peuvent plus se garer devant chez eux. Mais la rue n'est pas faite pour compenser un manque de stationnement à l'intérieur, alors que souvent, surtout au niveau des maisons individuelles, Madame BESSON rappelle qu'il y a déjà du stationnement. Elle explique que la municipalité se bat contre cette loi dont a parlé Madame le Maire sur les locataires qui encombrant l'espace public par le fait de ne pas les obliger à prendre une location de parking, et qui donc se retrouvent sur l'espace public. Pour continuer sur le stationnement, Madame BESSON explique ce qui est précisé dans le schéma de déplacements, et ce sur quoi va travailler la Mairie. À savoir que la Ville a déjà rencontré le directeur de la sécurité sur Bordeaux qui a en charge le déploiement du stationnement payant, de manière à avoir un retour et une expérience pour savoir ce qui se passe exactement. Elle précise qu'il va également y avoir une évolution de la réglementation sur le stationnement payant. C'est-à-dire que le mauvais stationnement ne va plus être pénal, mais va être considéré comme une occupation des sols. À partir de ce moment-là, Madame BESSON explique que lorsque la Ville va mettre en place des parcs-mètres par exemple, ou que des stationnements payants seront mis en place, c'est la Commune qui pourra gérer ce stationnement et son prix qui pourra être à zéro aussi. Elle répète qu'il y aura donc tout un travail de fond à faire à partir du 1^{er} janvier 2018. Elle ajoute que la mairie



rencontre fréquemment ce service de Bordeaux pour avoir l'expérience, le retour, ce que font également d'autres villes comme Le Bouscat.

Madame BESSON ajoute que quand on dit que l'on ne peut pas se garer à proximité des commerces et des écoles, elle reconnaît que c'est un sentiment, mais qu'il est malgré tout difficile de remettre en cause l'étude des parkings. Elle précise cependant que l'on entend souvent parler de proximité quand on est à plus de 25 mètres de là où l'on veut aller, tant les écoles que les commerces. À ce titre, Madame BESSON pense qu'il faut arrêter de se dire que l'on va faire trois pas jusqu'au lieu où l'on veut aller et plutôt garer sa voiture plus loin. Elle rappelle qu'il existe des parkings en face de Treulon et qu'ils ne sont pas forcément pleins.

Concernant les déplacements des personnes à mobilité réduite ou les poussettes, Madame BESSON rappelle qu'une Commission d'accessibilité est mise en place dans la Commune, à laquelle participent d'ailleurs certains élus de l'opposition. Elle assure que la Maire prend en compte ces difficultés pour les déplacements, que ce soit pour les transports en commun ou les trottoirs. Elle rappelle que des travaux ont quand même été réalisés sur les trottoirs suite à cela.

Pour la difficulté des travaux consécutifs à Bordeaux-Métropole, Madame BESSON rappelle que la compétence voirie de Bordeaux-Métropole n'est pas récente par rapport à la mutualisation. En effet, Bordeaux-Métropole s'est toujours occupé de la voirie. Madame BESSON précise qu'il se trouve que la mutualisation a fait fonctionner différemment Bordeaux-Métropole et a fait prendre un peu de retard en effet. Elle signale que si les élus de l'opposition ont l'impression que cet argument est souvent mis en avant par la majorité, elle précise que ce n'est pas pour se défausser. C'est simplement que c'est un constat. Elle évoque notamment la liaison est-ouest sur laquelle la Ville se bat pour que les travaux avancent plus vite. Même chose pour les chantiers de la rue Serge Dejean qui traînent depuis des années et impactent le FIC de la Ville et sa capacité de programmer d'autres travaux, notamment des trottoirs. Elle répète que tous les travaux sont repérés et que la majorité les connaît. Mais elle rappelle que la mairie doit non seulement prioriser, mais également avec d'autres villes.

Mme CENDRES-BARBÉ rappelle la maxime citée par Monsieur BOURG, « Gouverner, c'est prévoir ». Elle se permet de la reprendre. Elle tient à reprendre certains éléments. Elle veut faire référence à un Conseil Municipal qui a eu lieu en 2012 auquel Monsieur VEISSIER et Madame DUMAS étaient présents. Il lui semble se souvenir que sur le projet de tramway, ils se sont opposés à ce projet tel que présenté à l'enquête publique. Elle rappelle que Madame SAINGOU disait qu'il n'y avait pas urgence puisque la population concernée par ce mode de transport restait faible. Elle constate que peu de temps après, on voit bien que les chiffres de fréquentation dénotent un succès grandissant et dépassent même les estimations optimistes de TBM. Madame CENDRES-BARBÉ reprend également le programme des élus de la majorité de cette époque, qui préconisait d'augmenter les places de stationnement en centre-ville, notamment faire des anciennes écuries, un parking paysager. Elle rebondit sur ce que disait Madame BESSON à l'instant. Comment prévoir ? Elle rappelle que l'on s'aperçoit, et toutes les études le montrent, que le parking de Treulon et celui qui est en face sont en sous-occupation une grande partie de la journée. Elle demande donc pourquoi en faire plus. Elle pense que c'est quand même mieux d'y faire une école. Elle entend que



l'opposition propose de faire des routes supplémentaires pour fluidifier la circulation. Mais elle rappelle les études qui montrent que ce sont des non-Brugeais qui utilisent le réseau viaire, et que non seulement ces routes supposeraient de raser des maisons, mais que ce serait engager des frais pour des non-Brugeais. Elle rappelle qu'ils passent par Bruges pour aller à Bordeaux et au lac. Aussi, elle ne voit pas vraiment la cohérence de ces propositions. Dans le schéma de déplacements, Madame CENDRES-BARBÉ ne voit aucune proposition de l'opposition sur la liaison Tasta-centre qui elle, permet de fluidifier la circulation de mailer les quartiers. Elle est bien prévue et inscrite dans le prochain CODEV. Elle précise qu'il s'agit là de concret. Elle indique qu'elle n'a rien dit depuis tout à l'heure bien que l'opposition parle à tort et à travers de l'urbanisme massif dans la Ville. Elle pense qu'ils ont une vision un peu tronquée et réductrice de l'urbanisme. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas là que de béton et de logements, mais que c'est une politique liant l'environnement, les logements, l'activité, les équipements publics, sportifs, etc. Madame CENDRES-BARBÉ considère qu'il s'agit de tout ce qui va bien pour apporter la qualité de vie à des résidents. C'est une politique d'aménagement du territoire. Elle se permet de rebondir là-dessus puisqu'il a été question de densification précédemment. Elle explique que dans cette politique d'aménagement, il y a également tout le volet environnement. Elle rappelle que la Ville a fait des choses, qu'elle a protégé tous les espaces naturels. Elle évoque le PEANP, la réserve naturelle et agricole, et se souvient que l'opposition a voté contre. Il s'agit du périmètre de protection de la zone agricole. En 2011, Madame CENDRES-BARBÉ rappelle que Monsieur VEISSIER, Madame DUMAS ont voté contre. Elle rappelle que la mairie de Bruges a valorisé un projet d'aménagement pour offrir aux Brugeais un parc de 12 hectares, plus grand que le jardin public. Il s'agit là d'urbanisme. Elle explique que l'on ne peut pas morceler comme cela l'urbanisme. Elle déclare que l'urbanisme est un projet d'aménagement global. Elle rappelle que lorsque la Ville a aménagé la zone d'Ausone, elle a réduit le nombre de logements très sensiblement par rapport à ce qui était prévu, en passant de 1 000 logements à 825. En plus de cela, elle passe en zone naturelle plus de la moitié de la zone faisant l'objet de ce projet d'aménagement, soit 12 hectares qui vont être rachetés en zone naturelle pour faire un parc urbain. Elle rappelle que c'est loin de ce qui était prévu à l'origine dans ce projet de construction. Comme Madame le Maire l'a évoqué précédemment, Madame CENDRES-BARBÉ explique qu'un Comité de pilotage de valorisation des berges du lac est en train de se mettre en place. Elle affirme que c'est un site qui est remarquable et magique, avec une nature prégnante qui sera valorisée et protégée dans le cadre de ce projet.

Concernant l'identité des quartiers, il lui semble se souvenir également que dans le projet de territoire, l'opposition s'est abstenue, alors que la mairie protège 70 % du tissu pavillonnaire. Elle rappelle qu'avant, on ne savait pas, au fond de son jardin, si on allait avoir un R+3, R+4. Elle rappelle qu'aujourd'hui, la Ville a protégé cette forte identité, parce que la forte identité de Bruges, c'est son tissu pavillonnaire. La mairie l'a protégé dans ce projet de territoire qui a été inscrit au PLU. Pour autant, elle se souvient que lorsqu'il y avait eu cette délibération en 2011, Monsieur VEISSIER avait dit, « il s'agit plus d'un support de communication, d'intention que d'un outil de travail ». Madame CENDRES-BARBÉ considère que non. Elle confirme qu'aujourd'hui, c'est le PLU, c'est le règlement d'urbanisme qui est applicable. Quant aux 30 % restants, c'est là où l'on peut admettre un peu de hauteur de façon maîtrisée, sur les axes de transport notamment et sur les corridors Tram. Elle ajoute que si



l'on veut avoir des équipements publics de qualité, notamment deux Tramways, et des équipements tels qu'une ludo-médiathèque, des pôles scolaires, des équipements sportifs, des équipements publics, cela va avec la population. On ne peut pas offrir de tramway alors qu'il n'y a personne. Madame CENDRES-BARBÉ ajoute que sur les corridors tramway, il peut y avoir un peu de densification. Elle convient que c'est aussi la politique de la Métropole. Mais elle précise à Monsieur VEISSIER qu'elle est maîtrisée. Elle rappelle que lorsque la mairie a annoncé des chiffres, dont elle ne doute pas que Monsieur VEISSIER ait pris connaissance, dans les programmes d'aménagement elle réduit considérablement la jauge qui est lui est proposée, pour la réduire à une taille plus humaine, parce que la majorité est soucieuse de la qualité de l'habitat, de la qualité de vie et de la qualité urbaine. Pour aller plus loin dans l'exposé, Madame CENDRES-BARBÉ rappelle que dans le projet de territoire et dans le PLU, la majorité a voté une zone de gel et des périmètres de protection urbains. C'est-à-dire qu'en ce moment, dans ces zones de gel telles que Bequigneaux, par exemple, il n'y aura pas de construction. Elle cite également le secteur Gassies qui est protégé. De même pour le secteur Aquitaine Maumey parce que le réseau viaire n'est pas requalifié, parce qu'il est insuffisant, parce que la sécurité est insuffisante en termes de circulation et qu'il faut attendre un peu d'avoir de la visibilité pour savoir à l'instant T+1 comment pourront être aménagées ces zones ? Madame CENDRES-BARBÉ répète que ces territoires ont été gelés. Elle tient à rajouter que depuis les chiffres que la Ville a d'ores et déjà donnés, elle-même a aujourd'hui encore eu deux porteurs de projets sur Tour de Gassies qui proposaient des constructions de collectifs. Mais, il n'y aura rien. Il n'y aura donc rien dans les années à venir, il ne se passera rien sur la rue de la Tour de Gassies. Madame CENDRES-BARBÉ précise qu'il s'agit là d'un exemple concret. Elle ajoute qu'au delà des projets de construction de collectifs, la Ville reçoit des projets de division parcellaire sur de toutes petites parcelles, parce que le prix au mètre carré, plus le terrain est petit et plus il est cher. Elle rappelle que les propriétaires fonciers l'ont bien compris. De même, ceux qui veulent faire de la spéculation proposent des projets de division à la Ville à outrance qui sont refusés.

Madame CENDRES-BARBÉ rappelle que Monsieur BOURROUILH-PARÈGE parlait précédemment de la valorisation des zones d'activité. Il s'agit là aussi d'urbanisme. Aussi, elle trouve que l'opposition a une vision un peu tronquée et très morcelée de l'urbanisme. Quant « au village dans la ville », elle considère qu'il faut arrêter de faire croire aux Brugeais que l'on est dans un village. Cela fait 20 ans que ce n'est plus le cas et il s'agit là d'une vision rétrograde, une vision basée sur le passé, et il est temps de se tourner vers l'avenir avec une Ville moderne. Elle ajoute qu'en termes d'attractivité, Bruges est très bien positionnée. À ce sujet, Madame CENDRES-BARBÉ évoque l'émission de Stéphane Plaza dans laquelle sur trois projets, deux se trouvaient sur Bruges parce que les gens veulent venir sur Bruges. S'ils veulent venir sur Bruges, c'est qu'il y a une très grande qualité de vie et une très grande qualité urbaine.

Madame le Maire ajoute qu'il y a aussi tout un travail sur la typologie des appartements. En effet, les opérateurs vendent des T2 à 35 m², des T3 à 45 m², et la majorité se bat à Bruges pour qu'il y ait des tailles décentes dans les appartements. Tant pis pour les opérateurs si c'est moins juteux au bout du compte.

Mme CHARTIER souhaite simplement répondre à Monsieur POUVREAU au sujet des pistes cyclables. Elle précise que les élus de son groupe ne sont pas favorables non plus pour



goudronner en systématique des pistes cyclables, mais peut-être mieux choisir les rues spécifiques. Elle évoque, par exemple la rue du Réduit, la rue Adrien Allard, où les voitures circulent très vite alors que les vélos arrivent à contresens. Elle pense que l'on peut choisir, comme il était dit dans le document, des chemins dits malins qui ne sont pas forcément goudronnés, mais qui peuvent être des solutions alternatives.

Concernant le stationnement, elle parlait essentiellement des voitures ventouses avec peut-être aussi une solution pour mettre des zones bleues et une possibilité pour les résidents d'avoir une carte résidents, comme cela se fait dans des Communes limitrophes.

M. VEISSIER dit « Je voudrais répondre sur deux points à Madame CENDRES-BARBÉ. Concernant le vote sur le tram en 2011, nous n'avons pas voté contre le tram, Madame. Je vais vous rappeler le contexte à l'époque. À l'époque, on nous avait parlé d'un tram-train. J'espère que tout le monde sait ce que c'est qu'un tram-train. C'est une automotrice avec des wagons en capacité de rouler à la fois sur des rails de chemin de fer... Je peux terminer ? »

M. AYNIE déclare qu'il ne s'agit pas de wagons puisque dans les wagons, on y met des bestiaux.

Madame le Maire invite Monsieur AYNIE à laisser Monsieur VEISSIER terminer. Elle demande aux élus de laisser parler les gens qui demandent la parole et qui l'ont.

M. VEISSIER dit « Monsieur AYNIE vient de se réveiller, d'où son intervention. J'espère qu'il va s'assoupir rapidement. Bref. Je continue. »

Madame le Maire reprend Monsieur VEISSIER en lui disant qu'elle ne lui permet pas de dire cela, ajoutant que Monsieur AYNIE est très attentif. Elle précise que ce n'est pas parce qu'il n'aboie pas toutes les cinq minutes qu'il n'écoute pas.

M. VEISSIER dit « Je reprends. Ce qui nous était présenté à l'époque, ce qui nous avait été vendu, c'était un tram-train. Je reprends. Un tram-train, c'est un véhicule qui circule, une automotrice avec des wagons, qui circule tout à la fois sur des rails de train et sur des rails de tram. Un tram-train. Enfin, en 2011, qu'est-ce que l'on nous a présenté, sous l'impulsion et sur la demande expresse de Monsieur Vincent FELTESSE, votre ami, on nous a présenté un tram à côté du train. Donc ce sont deux choses totalement différentes. Autrement dit, sur le projet initial, il était question d'utiliser la voie ferrée existante, point final. Mais à l'époque, la SNCF disait, « oui. C'est totalement possible. » D'ailleurs il existe des trams-trains à Strasbourg. Il existe des trams-trains à Nantes. « C'est possible, mais cela ne sera pas possible avant 2017, 2018. » Or, cela déplaisait à Monsieur FELTESSE. Monsieur FELTESSE voulait à tout prix avoir son tram à Blanquefort en 2014. Voilà la raison pour laquelle il nous a été présenté un projet de tram à côté du train. Autrement dit, quels étaient les impacts de ce nouveau projet ? Les constructions d'une ligne supplémentaire, la construction d'un viaduc pour passer au-dessus de l'ancienne voie ferrée. C'est la raison pour laquelle nous étions contre, parce que finalement, ce projet a été mené. Il y a un surcoût de 90 millions par rapport au projet initial. Deuxièmement, au niveau du timing, Monsieur FELTESSE le voulait en 2014. La SNCF lui avait dit, « non, non, non. Pour des problèmes de signalisation, ce sera possible en 2017-2018. » Rappelez-moi la date à laquelle cela a été inauguré ? En 2017. Donc la SNCF avait raison et tout cet argent qui a



été dépensé pour faire une voie du tram à côté de la voie du train, nous étions contre. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre à l'époque. Et s'il fallait le refaire, nous voterions à nouveau contre. Par contre, lorsque le projet définitif a été présenté, parce qu'effectivement les dépenses supplémentaires ont été réalisées, nous avons voté pour le tram à côté du train parce que nous avons conscience que le tram était effectivement un bon outil de déplacement. Mais souvenez-vous de ce qui s'est passé en 2011. On nous a vendu un tram-train et dans la réalité, c'était un tram à côté du train. Excusez-moi. »

Madame le Maire propose d'avancer puisqu'il n'est pas question de refaire le débat du tram-train.

M. VEISSIER dit « Non. Excusez-moi, Madame, mais on fait des affirmations. Je réponds à ces affirmations. »

Madame le Maire déclare qu'elle va tout de même répondre.

M. VEISSIER dit « Non. Attendez. Je n'ai pas terminé, Madame le Maire. Je n'ai pas terminé. Deuxième affirmation erronée : oui, nous avons voté contre un PLU qui ne prévoyait que la protection de 67 % du territoire de la Commune de Bruges. Il nous paraissait absolument nécessaire qu'une partie plus importante de la Commune de Bruges soit protégée. Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons voté contre votre projet. »

Madame le Maire demande à Monsieur VEISSIER ce qu'il en est du PEANP.

M. VEISSIER dit « Le PEANP, Madame, je pense qu'il y avait à l'intérieur du PEANP, une multitude de projets, une multitude d'intentions. Si absolument. Cela n'a à voir... »

Madame le Maire le contredit en précisant que le PEANP concernait le parc des Jalles. Elle se souvient très bien des arguments de Monsieur VEISSIER à l'époque pour avoir une bonne mémoire. Elle rappelle que Monsieur VEISSIER avait dit que les élus de son groupe ne voulaient pas spolier les propriétaires. Elle demande à Monsieur VEISSIER d'avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire. Elle répète que ces propriétaires n'attendent qu'une chose, et encore aujourd'hui, c'est que cela soit constructible, ce qui n'est pas le cas avec le PEANP. Elle rappelle à nouveau que Monsieur VEISSIER avait voté contre ce PEANP à l'époque.

M. VEISSIER dit « Oui. Et alors ? Mais il n'y avait pas que ces éléments dans le PEANP. On pourrait le reprendre et on en discutera. »

Mme CENDRES-BARBÉ explique qu'il s'agit de l'expansion des zones de Jalles et de plans d'action.

M. VEISSIER dit « Je ne vois pas, Madame CENDRES, ce que cela vient faire par rapport à cette discussion du schéma de déplacements. »

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit du schéma de déplacements.

M. VEISSIER dit « Je peux vous ressortir X décisions et positions que vous avez prises à chaque Conseil Municipal. Donc je le redis. Par rapport aux deux premiers points, il y a des explications qui sont claires et précises. »

Madame le Maire invite Madame CENDRES-BARBÉ à arrêter sur ce sujet.

M. VEISSIER dit « Nous n'avons jamais voté contre le tram. »

Madame le Maire dit à Monsieur VEISSIER qu'elle ne lui a pas donné la parole.

M. VEISSIER dit « J'ai toujours la parole, Madame le Maire. Je l'ai toujours la parole, Madame le Maire. »

Madame le Maire déclare que l'assemblée a compris après que Monsieur VEISSIER ait répété trois fois son intervention.

M. VEISSIER dit « Eh bien voilà. Au moins, les choses sont claires. »

Madame le Maire rappelle simplement que quant aux arguments que Monsieur VEISSIER développe, ces décisions ont été prises en 2009 et non en 2011, que Trans'Cub tenait ces mêmes arguments et qu'il a perdu au tribunal. Elle l'invite donc à arrêter avec ses arguments qui sont complètement dépassés. Elle précise que ce qui compte aujourd'hui, c'est que le tram est là, que les gens s'en réjouissent et qu'au mois de janvier, le niveau de fréquentation est à 60 % de plus que ce qui avait été imaginé. La majorité est donc très contente. En effet, les rames s'allongent. Demain, peut-être, si le trafic continue à augmenter, il y en aura peut-être plus souvent et c'est tout ce que souhaite la mairie. Aujourd'hui, Madame le Maire constate que cela marche très bien sur les extensions.

Madame le Maire voulait revenir également sur un certain nombre de choses, notamment sur le schéma de déplacements. En effet, la Ville l'a construit et prévoit les réseaux et les modes de déplacements. Madame le Maire croit aujourd'hui, rajoutant que c'est la même chose dans toutes les Métropoles, que l'on n'a plus les moyens de construire des routes, ce qu'il faut acter une fois pour toutes. D'autre part, on sait que les gens, s'ils ont les moyens de rouler en voiture, rouleront en voiture. Elle ajoute qu'il faut un minimum de contraintes pour que les gens changent de mode de comportement au niveau modal. C'est pourquoi Bordeaux s'est engagé dans un vaste plan de stationnement payant et résidentiel, avec une voiture par logement. Elle précise que c'est une chose à bien intégrer parce que cela a poussé les gens à se demander s'ils avaient vraiment besoin de voiture. Elle ajoute que malgré la promotion des modes doux, les gens ne souhaitent pas les utiliser. Les modes doux sont bons pour la santé. Ils luttent contre l'obésité, les maladies cardiovasculaires. Ce n'est pas Madame le Maire qui le dit, mais l'OMS. De faire 10 000 pas par jour, on gagne quatre ans de vie. Elle rappelle que tout cela est archiconnu, mais les gens ne le font pas, parce qu'ils sont fainéants. Elle parle notamment pour des gens très proches d'elle qu'elles adorent et qui prennent la voiture pour faire 500 mètres. Elle ajoute que la Ville sait que pour faire du vélo, il faut des circuits sécurisés, du stationnement sécurisé. Madame le Maire explique que le schéma de déplacements propose de mailler de façon beaucoup plus conséquente, rappelant que Bruges part de très loin et que les municipalités d'avant considéraient que les trottoirs étaient bien pour les vélos et que les routes étaient pour les voitures. Elle tient à revenir sur les gens qui considèrent, concernant le stationnement, qu'il est normal que leur voiture et leur camping-car soient garés dans la rue devant chez eux. Ils veulent un stationnement devant chez eux, mais Madame le Maire précise que cela ne se passe plus comme ça. Elle ajoute que si tout le monde fait cela, on voit bien que ce n'est plus possible, à moins de mettre des stationnements à étages. Elle pense donc qu'avec les



règles du PLU qui s'imposent à la Ville maintenant, avec l'augmentation de la circulation et les bouchons, c'est un moyen, quand les gens en ont assez de passer une heure dans un bouchon, de les inciter à se déplacer en tram. Elle considère qu'il faut travailler sur les changements de comportements. Répondant à Monsieur BOURG qui parlait du BHNS du lac, Madame le Maire reconnaît qu'il faut lire entre les lignes, certes, et déclare qu'elle n'est pas forcément pour. Elle informe que cela a été évoqué le matin même au Comité « Berges du Lac », et qu'il est question maintenant d'une navette électrique sans chauffeur. Ce qui serait une chose tout à fait nouvelle sur la Métropole. Cela s'y prête bien parce que ce n'est pas très long, mais cela permettrait de boucler le tram qui est au parc des expositions jusqu'au sud du lac, et notamment de desservir ainsi tous les bureaux qui sont sur la ZAC du Tasta. Madame le Maire déclare que le stationnement résidentiel ne marche que s'il y a de la contrainte de stationnement. Elle ajoute qu'il n'est pas question de donner aux résidents un droit de stationner dans la rue plus qu'aux autres. Elle considère que la voie publique, c'est la voie publique. Tant qu'il n'y a pas de contrainte sur le stationnement, elle ne voit pas pourquoi l'on empêcherait des Brugeais d'aller se garer au bout d'une rue même s'ils habitent au début de la rue. Elle ajoute qu'une réflexion est en cours avec Monsieur AYNIE concernant le secteur Petit Bruges quand Bordeaux deviendra entièrement payant, ce qui risquera d'inciter des gens à venir se garer sur Bruges.

Madame le Maire déclare que pour avoir une action sur le stationnement, y compris sur les voitures ventouses, il faut matérialiser le stationnement sur la voie. Elle ajoute que c'est ce qui est en train de se faire. Elle fait remarquer qu'un peu partout dans la Ville, les places sont en cours de matérialisation. Madame le Maire ajoute que c'est la seule façon pour la police municipale de verbaliser, ce qui est impossible sans cette matérialisation. Elle demande aussi à la police municipale d'être sans aucune concession pour les gens qui stationnent sur les trottoirs, sur les pistes cyclables. La verbalisation est de 135 €, même si la mairie reçoit des courriers qu'elle avoue assumer totalement. Madame le Maire assure que c'est de cette façon que les mentalités pourront évoluer.

Madame le Maire rappelle qu'en 1800, il y avait le cheval et la marche à pied. En 1900 le cheval et les piétons toujours et l'arrivée du vélo et du tramway. En 1920, on peut voir comment la voiture prend de l'importance et l'on voit qu'elle commence à avoir une place à part entière. Depuis 1950, comme elle le disait en début de délibération, les villes sont faites pour les voitures. Elle engage tous les élus à aller voir l'exposition Rocado à l'agence d'urbanisme où Pompidou disait, « vive la voiture. On va faire des routes partout. La voiture, c'est génial ». Elle ajoute qu'il s'agit d'un autre temps, mais elle a l'impression que l'opposition vit peut-être encore dans ce temps-là. En effet, ce que les élus déclarent en quelque sorte, c'est que la voiture a tous les droits et les autres se débrouillent tant bien que mal en faisant des détours pour essayer d'enjamber les trucs et machins. Madame le maire commente une diapositive qu'elle trouve assez intéressante et qui est une courte histoire de l'ingénierie du trafic dans toutes les métropoles. La deuxième diapositive résume un peu ce que la majorité souhaite sur Bordeaux Métropole. En effet, on est au chaud dans la voiture. Donc quand il en est ainsi, on peut admettre de faire 500 mètres ou un kilomètre de plus. On peut admettre d'avoir un sens interdit qui empêche de passer directement. Par contre, Madame le Maire veut donner aux vélos, aux piétons, aux transports en commun, beaucoup plus de facilités. C'est là que les gens les prendront. Elle rappelle que Monsieur POUVREAU évoquait la visite à Copenhague. Elle explique que là-bas, la Ville est pragmatique et qu'elle a fait des réseaux vélos, avec 65 % d'utilisations vélos, parce qu'au bout de cinq ans, le



retour d'investissement des bandes cyclables est récupéré par les économies sur les dépenses de santé. Elle reconnaît qu'en France, on n'est pas tout à fait capables encore de faire cela. Cela étant, elle précise que tous les ans à Copenhague, on interroge les gens. On leur dit « pourquoi prenez-vous le vélo ? Il pleut. Il fait froid. Il y a de la neige. » « Parce que cela va plus vite que la voiture. » 1 % des gens seulement déclarent que c'est bon pour la planète. Ils s'en fichent. Ils veulent aller de A à B le plus vite possible. Cela revient aussi moins cher, mais ce qui revenait en deuxième, c'était la santé. Mais le premier argument, c'est que cela va plus vite..

Madame le Maire poursuit en déclarant que la philosophie de ce schéma de déplacements est là. Elle ajoute qu'elle est fondamentalement et qu'elle a cru comprendre que l'opposition ne voterait pas ce schéma de déplacements. Mais elle tient à engager l'opposition, en tant qu'élus exemplaires, à signer une charte des déplacements à l'issue de cette délibération qui dirait simplement qu'il n'est pas question de supprimer la voiture, mais de ne la prendre que quand on ne peut pas faire autrement, de respecter les stationnements où ils existent, de ne pas se mettre sur le trottoir, de faire du covoiturage. Elle précise que la Ville est en train de mettre en place l'autopartage pour les voitures. Cela coûte beaucoup moins cher. Madame le Maire ajoute que c'est un travail que fait Madame CENDRES-BARBÉ avec l'aide de la Métropole : la Ville envisage de mettre de l'autopartage payé par les opérateurs de logements, de façon à ce que les gens, en bas de leur immeuble, n'aient plus deux, mais une voiture à eux. Quand ils en ont besoin d'une autre, ils l'empruntent ce qui coûtera beaucoup moins cher qu'une deuxième voiture. Madame le Maire considère qu'il s'agit là de solutions d'avenir. De la même façon que l'on emprunte aujourd'hui un VCub sans se poser de question, elle espère que demain, à Bruges et ailleurs, on empruntera une voiture sans se poser de question.

Madame le Maire répète que la majorité souhaitait proposer aux élus de l'opposition de signer cette charte des déplacements. Comme elle est très optimiste, elle espère qu'ils le feront.

Mme CHARTIER confirme que les élus de son groupe s'abstiendront quant au vote du rapport. Elle ajoute néanmoins qu'ils signeront la charte de déplacements, parce qu'il s'agit avant tout d'un engagement citoyen.

Madame le Maire remercie Madame CHARTIER et passe la parole à Monsieur SEGUINEAUD.

M. SEGUINEAUD rassure Madame le Maire en déclarant que les élus de l'opposition sont bien de leur temps et ne sont pas d'un autre temps. Il ajoute qu'il trouve cette remarque un peu déplacée. Il tenait à le dire. Concernant le schéma, il reconnaît qu'il doit se faire. Il reconnaît également qu'il doit être factuel et qu'il doit être réfléchi. Mais comme le disait Monsieur BOURG, les élus de l'opposition auraient aimé, non pas avoir cinq jours par rapport au document qu'ils ont reçu, mais pouvoir aussi être associés à la préparation de ce schéma. En effet, cela va engager Bruges sur des années, voire sur plusieurs décennies et il pense qu'il eut été normal, logique, démocratique et plein de bon sens que l'opposition soit associée au travail sur ce schéma. Il répète que cela aurait peut-être mérité du travail en Commission, la création d'un Comité de pilotage. Il répète que cela aurait été vraiment bien que tous les élus puissent y travailler. Une fois de plus, il constate que la majorité n'a pas voulu associer les élus de l'opposition à ce travail. Ainsi, que ce soit sur le schéma ou que ce



soit sur la charte, les élus de son groupe s'abstiendront, parce qu'ils sont systématiquement écartés de tous les grands projets de Bruges.

Madame le Maire avoue s'être dit que les volontés du groupe de Monsieur SEGUINEAUD quant au schéma de déplacement rejoignaient le programme de l'équipe de Monsieur VEISSIER, dans laquelle Monsieur SEGUINEAUD était en 2014. Elle en a relu les engagements sur les déplacements. Elle voulait voir s'il y avait vraiment une contradiction entre les volontés de l'opposition et celles de la majorité actuelle. Elle reconnaît que ces différentes volontés sont plutôt en phase à part sur le stationnement. Elle cite, « Favoriser les déplacements doux et l'accessibilité des transports en commun. Adaptation des circuits, fréquence des bus, multiplication des stations VCub. Intégration de parkings relais, aides financières pour l'achat de vélos électriques. Valorisation de chemins oubliés à travers la Commune ». Madame la Maire précise que le schéma reprend exactement cela. Elle cite à nouveau, en page 9 du programme, « Augmenter les places de stationnement en centre-ville » : elle avoue que c'est sur ce point où des divergences existent puisque la majorité considère qu'il y en a assez. Une étude a été faite Parcub qui a objectivé cela. Elle reconnaît que l'on peut dire que le matin, pendant dix minutes, il n'y a peut-être pas assez de stationnements, mais le reste du temps, notamment le soir, le samedi et le dimanche, c'est le grand désert en centre-ville. Madame le Maire cite en page 13, « Faire des anciennes écuries un parking paysager. » Elle explique que la majorité a préféré en faire une école et une ALSH, mais chacun est juge. Elle ajoute que la Ville mutualise le parking de l'école avec celui de Treulon puisque les temporalités des deux équipements sont complètement à l'inverse. Il est donc intéressant d'utiliser les places existantes au lieu de créer un nouveau parking. Madame la Maire cite en page 14, « Optimiser l'arrivée des lignes de tram C et D sur Bruges en restant vigilants pour réduire les nuisances potentielles induites. » Elle reconnaît que la majorité est complètement en phase et que c'est ce qu'elle a fait comme travail sur la rencontre avec les riverains. Elle précise d'ailleurs que la station de La Vache n'a pas vocation à recevoir des gens qui arrivent en voiture. Elle a vocation à être une station de quartier. C'est pour cette raison qu'il n'est pas besoin de stationner sur La Vache. Madame le Maire cite en page 14, « Nos engagements. Obtenir une navette inter-quartiers : le Tasta, le centre, Petit Bruges de la CUB pour combler les lacunes du réseau actuel. » Elle déclare être d'accord avec cela et reconnaît qu'il y a un vrai problème. Elle explique que la Ville n'arrive pas à obtenir cette navette parce que le coût en est très cher. C'est la raison pour laquelle la Ville est en train de voir comment elle peut augmenter le maillage, notamment dévier des circuits pour pouvoir faire cette liaison des quartiers.

Madame le Maire invite donc les élus à constater que hormis le stationnement et la place faite à la voiture, il n'y a pas de divergences majeures.

M. VEISSIER dit « Écoutez, Madame le Maire, je ne peux que constater que vous avez une bonne lecture. Je ne vous demanderai pas des droits de Copyright. Effectivement, sur nombre de sujets, vous avez copié nos propositions, à l'évidence. »

Madame le Maire rappelle à Monsieur VEISSIER que son programme était sorti un mois après le sien.

M. VEISSIER dit « Nous n'avons pas du tout apprécié votre approche un peu moralisatrice par rapport au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle. Je crois que c'était déplacé. Permettez-moi de vous le dire. Également vous dire que j'ai retenu de vos propos un certain nombre de mots, des



éléments de langage comme on dit aujourd'hui. « Obligés », coercitifs, « mettre une obligation sur les Brugeaises et les Brugeais ». « Ils doivent le faire parce que ce sont des fainéants ». C'est ce que j'ai retenu dans vos propos. Alors effectivement, vous les avez dits à la cantonade, mais oui, c'est ce que vous avez dit, Madame le Maire. Je trouve cela un petit peu désagréable. Je crois que les gens ont leurs contraintes dans la vie, leurs problématiques de déplacements. Et je dirais que ce n'est pas en presque les insultant que l'on fait évoluer leurs comportements. Ne croyez pas que les gens n'ont pas envie d'évoluer dans leurs comportements. Cela étant, plus il y aura de Brugeais à Bruges, nécessairement, plus il y aura de voitures et plus vous allez générer des difficultés. Voilà ce que je voulais vous dire. »

Madame le Maire se permet de répondre à Monsieur VEISSIER parce qu'elle considère qu'elle n'a jamais dit qu'il fallait être moralisateur. Elle explique que cette diapositive vient de Copenhague et est distribuée dans le monde entier. Elle ajoute que toutes les grandes métropoles du monde viennent et elle déclare l'avoir prise du diaporama de Copenhagen Eyes. Elle avoue n'avoir rien inventé. Elle tient simplement à rappeler avec cette diapositive, l'histoire de nos métropoles, et expliquer pourquoi aujourd'hui, il est si compliqué de revenir au vélo et à la marche à pied. Elle répète qu'elle n'est pas moralisatrice. Elle déclare qu'elle sait que des gens travaillent et qu'ils ont deux, trois enfants à emmener à l'école, qu'ils partent ensuite directement à leur travail et que ces gens-là ont besoin de stationner. Elle n'a pas de souci avec cela. Madame le Maire reconnaît qu'elle a aussi été accompagner son fils à l'école, il y a longtemps, elle en convient. Cela étant, elle explique qu'elle se garait à 100 ou 150 mètres. Elle ajoute qu'elle ne dit pas que les gens sont fainéants. Elle ne veut pas dire que les Brugeais sont fainéants. Elle a déclaré que certains de ses proches le sont et elle ajoute que Monsieur VEISSIER sait très bien dans quel esprit elle veut dire ça. Elle remarque que systématiquement, Monsieur VEISSIER détourne les propos de la majorité en les rendant péjoratifs, négatifs. Elle déclare que si c'est sa façon de travailler au sein de ce Conseil Municipal, elle le regrette infiniment. Madame le Maire ajoute que ce qu'elle veut simplement dire, parce qu'il s'agit de sa délégation à la Métropole et que de ce fait, en représentant le Président, elle se balade dans beaucoup de villes en France et en Europe, c'est que le problème qui se pose à Bordeaux n'est pas propre à Bordeaux. Elle fait remarquer que le débat sur les quais de Seine à Paris est le même. Elle évoque le problème de pollution et de particules fines, reconnaissant qu'il s'agit d'un vrai problème. Elle répète que s'il n'y a pas de contrainte, les gens continuent à prendre la voiture, ce qui est normal puisque c'est une solution de facilité. Madame la Maire rappelle qu'à Bordeaux, il y a de la contrainte sur le stationnement, il y a de la contrainte sur les circulations, et c'est ainsi qu'ils ont réussi à faire baisser la part modale de la voiture au profit des modes actifs avec le transport en commun. Elle répète que ce n'est pas du tout moralisateur, mais qu'il s'agit là d'un constat et que la nature humaine est ainsi faite. L'humain va toujours au plus facile. C'est normal. Et elle répète qu'elle n'est pas moralisatrice en disant cela et qu'elle ne juge pas. Elle constate. Elle avoue à Monsieur VEISSIER qu'avant d'être en charge de cette délégation, elle la première prenait sa voiture alors qu'elle n'habite pas très loin de la mairie. Maintenant, elle se déplace à pied et sa voiture dort toute la semaine voire le week-end puisqu'elle vient à pied, voire en vélo. Madame le Maire considère que le cheminement qu'elle a fait, beaucoup de gens peuvent le faire, à condition d'être mis en situation. Elle donne un exemple. En 2016, une expérience a été organisée qui s'appelait « deux mois sans ma voiture ». Elle précise que la Ville n'était pas moralisatrice. Elle a simplement



proposé à des volontaires de laisser la clé de leur voiture pendant deux mois. Ces voitures ont été stationnées dans un parking Parcub. Pendant deux mois, ces personnes ont eu gratuitement toute la palette des modes de déplacements autres que la voiture solo. Ils ont donc eu l'abonnement TBM, le vélo, l'autopartage, le covoiturage. Elle précise que les participants étaient en partie des gens qui s'interrogeaient à remplacer leur deuxième voiture. 50 % de ces personnes, après les deux mois, ont renoncé à prendre la deuxième voiture en disant, « oui, c'est vrai. Entre les transports en commun, l'autopartage, la marche à pied, le vélo, les trams, les bus, je n'ai pas besoin d'avoir une deuxième voiture. » Elle ajoute que ces personnes ont très vite constaté l'économie réalisée. C'est pour cette raison qu'elle pense qu'il faut mettre les gens en situation pour qu'ils fassent eux-mêmes la constatation. Elle précise qu'il suffit que 20 % de gens changent leurs comportements pour que ceux qui sont obligés de prendre leur voiture puissent circuler de façon beaucoup plus sereine. Madame le Maire rappelle une fois de plus, et elle invite les élus à ne pas l'oublier, que la Ville de Bruges souffre des trafics pendulaires liés la rocade. Elle explique que le matin même, elle était à une réunion avant le COPIL du Lac. C'était la première fois que la Métropole leur restituait des études de trafic routier sur l'ensemble de la Métropole. Tous les Maires y étaient présents, car tout le monde était intéressé. Madame le Maire explique qu'un partenariat a été fait avec TomTom et grâce aux éléments d'informations qui remontent en direct, la Métropole a pu avoir des cartographies des embouteillages, des endroits critiques sur la Métropole. Elle précise que Bruges est loin d'être la Ville la plus congestionnée et la plus saturée. Elle ajoute qu'elle ne s'en félicite pas. Elle préférerait qu'il n'y ait aucune saturation aucune congestion. Mais ce qu'elle assure, c'est que l'on voit très bien la corrélation entre l'engorgement de la rocade au niveau de Bruges et la congestion dans les rues de Bruges. Elle ajoute que c'est la même chose au sud de la Métropole avec Gradignan Villenave-d'Ornon et la congestion de ces villes liée à l'embouteillage, le pont Mitterrand, l'arrivée de l'A62, etc. Madame le Maire explique qu'avec ces outils, la Métropole va plus finement pouvoir accompagner les villes pour lever ces congestions. Elle précise que la Métropole a bien déclaré que ce n'est pas magique et qu'il n'est pas question de refaire des routes, mais plutôt de mieux utiliser celles qui existent déjà. Elle répète que si demain Bruges pouvait compter une diminution de 20 % du trafic, la municipalité serait tout à fait satisfaite. S'adressant à Monsieur VEISSIER, Madame le Maire déclare que c'est lui qui est moralisateur quand il qualifie ses propos tels qu'il le fait. Elle se contente de constater que c'est l'être humain qui est ainsi fait. Elle l'accepte et considère qu'il faut essayer de voir comment on peut accompagner les gens pour prendre conscience que cela peut être différent.

M. SEGUINEAUD répond à Madame le Maire qu'elle fait référence à ses connaissances en disant qu'elle part voyager et qu'elle bouge beaucoup, entre autres avec la Métropole pour aller visiter d'autres villes. Il lui indique que l'opposition le fait aussi, bien que ce ne soit pas avec la Métropole. Il explique qu'il a eu la chance d'aller sur Strasbourg, Nantes, Paris, Amsterdam à Québec, ou là aussi de vraies réflexions existent quant aux déplacements.

Madame le Maire répond qu'il fallait ramener ces idées à Bruges

M. SEGUINEAUD répond que si la majorité avait invité l'opposition à participer à un comité de pilotage, au lieu de se dédouaner en disant, « on a repris ce que disait votre programme », ce qu'il trouve très bien, les élus de l'opposition auraient pu apporter leurs expériences, le vécu qu'ils ont de Strasbourg, de Nantes d'Amsterdam, de Québec. Il

rappelle que le problème qui se pose avec Madame le Maire, c'est que la démocratie participative, y compris de l'opposition, elle ne l'admet pas. Il trouve cela dommage pour Bruges et pour les Brugeais. Il ne considère pas tout savoir, mais il pense que le peu que l'opposition pourrait apporter pourrait peut-être utile à l'ensemble de la communauté brugeaise.

Madame le Maire remercie Monsieur SEGUINEAUD et prend acte de son intervention.

Madame le Maire invite les élus qui le souhaitent à venir signer la charte des déplacements à la fin du Conseil.

Vote: 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions Groupe Un pour tous, tous pour Bruges et Groupe Bruges Avenir)

Madame le Maire invite les élus qui le souhaitent à venir signer la charte des déplacements à la fin du Conseil. Elle donne la parole à Monsieur HOSTEINS.

M. HOSTEINS déclare que sans alourdir le débat, et simplement pour une question de principe, pour ce qui le concerne et considérant que ses collègues sont libres de faire ce qu'ils veulent, il est gêné quand il découvre un document qui aurait pu être joint au dossier et qui aurait permis aux élus de dire, « c'est vrai. C'est intéressant. C'est citoyen. » Il regrette que les élus découvrent, comme parfois pour certaines projections, cette charte au moment du Conseil Municipal. Il précise qu'il ne s'agit pas de critiquer cette charte, mais il demande à Madame le Maire si elle comprend. Il rappelle qu'elle a pris en compte un certain nombre des idées de l'opposition émises lors de l'élection. Les élus de l'opposition auraient donc aimé travailler sur celles de la majorité également. Ainsi, les différences qui existent auraient peut-être pu être aplanies. Il rappelle que ses collègues et lui-même ne sont pas moins citoyens que les autres, ni moins responsables. Mais pour lui, c'est une question de principe. Il s'excuse de cette précision auprès de Madame le Maire, ajoutant qu'il ne veut pas signer un document qu'il découvre sur sa table au moment du Conseil Municipal. Il préfère le signer plus tard.

Madame le Maire répond qu'il sera tout à fait libre de signer quand il le voudra.

M. HOSTEINS remercie Madame le Maire.

Madame le Maire suppose que l'employeur de Monsieur VEISSIER a souscrit un PDE.

M. VEISSIER dit « Non. Effectivement, j'ai cette carte. Donc si vous voulez porter au procès-verbal que j'ai une carte annuelle de déplacements, faites-le, puisqu'effectivement, vous étiez un peu dans la morale.

Madame le Maire répond que son équipe n'est pas du tout dans la morale.

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, les comportements individuels, on n'a pas lieu de les mettre sur la place publique. Chacun a sa morale et sa vision des choses. »

Madame le Maire répond qu'elle ne voit pas pourquoi Monsieur VEISSIER met sa carte en public.



M. VEISSIER dit « Je vous la montre juste pour vous démontrer quelque chose. »

Madame le Maire ajoute que puisque des ambassadeurs du vélo promeuvent l'usage du vélo, un protège-selle aux armes de Bruges est proposé à ceux qui font du vélo sous la pluie. Elle précise que le logo de la Ville a été détourné avec tous les emblèmes du déplacement doux. Elle fait remarquer que la voiture n'a pas été gommée. Deux voitures y figurent, dont une qui est électrique et qui n'émet aucun gaz et l'autre qui est en autopartage.

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, je vous invite à allonger le réseau de pistes cyclables et de pistes à contresens. »

Madame le Maire répond que c'est ce que la Ville va faire.

M. VEISSIER dit « Mais faites-le rapidement, parce que vous nous en parlez depuis six ans. Faites-le rapidement, parce que ça, ce n'est pas grand-chose. »

Madame le Maire trouve que Monsieur VEISSIER est particulièrement mal informé. En effet, s'il regardait le nombre de réseaux cyclables que la Ville a créé depuis quatre ans, mais peut-être ne fait-il pas de vélo, il le constaterait. Elle s'engage donc à lui donner un plan de qui en train d'être fait avec les ambassadeurs du vélo : l'élaboration de cartes de pistes cyclables est en cours, avec les continuités. Elle se fera un plaisir de l'offrir à Monsieur VEISSIER pour qu'il puisse constater que le réseau cyclable de Bruges est en train de s'étoffer de façon tout à fait importante. Elle compte d'ailleurs sur le prochain contrat de co-développement 2017-2020, dont elle espère que l'opposition le votera cette fois, pour l'étoffer davantage. Elle répète que ceux qui le voudront signeront cette charte. Ceux qui voudraient y réfléchir pourront venir la signer quand ils le souhaiteront, mais pas trop tardivement, puisque la majorité souhaite communiquer autour du fait de dire que tous les élus sont d'accord pour encourager les nouveaux modes déplacements.

RAPPORT N° 2017.01.06: REALISATION D'UNE ETUDE THERMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)

Rapporteur : Monsieur Didier POUVREAU

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) apporte aux collectivités territoriales des aides afin de financer les études réalisées par des bureaux d'études et de conseil externes sur toutes les thématiques de l'ADEME : efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire, déchets, transports, plan climat-énergie territorial.

Afin de poursuivre ses engagements dans sa démarche du Plan Eau Energie, la Commune de Bruges souhaite réaliser des études thermiques sur les bâtiments suivants :

- Forum des Associations,
- Groupe Scolaire La Marianne,
- La salle de sports Majau
- L'espace Culturel Treulon.



Il est donc essentiel de solliciter auprès de l'ADEME une aide financière au taux maximum en vue de la réalisation de cette opération.

Des critères d'éco-conditionnalité sur la qualification des bureaux d'études et de conseil sont imposés par l'ADEME, et seront pris en compte par la Commune dans le choix du prestataire qui réalisera l'étude thermique.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre des « aides à la décision » apportées au bénéfice des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de versement de subvention et tous documents y afférents.

Madame le Maire demande s'il y a des questions. Elle précise que c'est pour la bonne cause.

M. VEISSIER dit « J'espère que vous ne nous ferez pas le reproche d'avoir mis cette proposition dans votre programme. Nous allons voter cette proposition. »

Madame le Maire répond qu'elle n'a fait aucun reproche à personne, s'il a bien écouté les bandes du Conseil.

M. SEGUINEAUD déclare que son groupe votera également cette décision. Il ajoute qu'il est ravi puisqu'il rappelle qu'au Conseil Municipal du 28 septembre 2016, il avait fait cette proposition suite à la vente de la SEMIB, de mettre un peu d'argent dans tout ce qui concerne les économies d'énergie. Il remercie Madame le Maire.

Madame le Maire répond qu'heureusement que la mairie n'a pas entendu cette proposition de septembre 2016. Elle ajoute que tant mieux puisqu'ils sont en phase

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.01.07 : OPERATION CAP 33 POUR L'ETE 2017

Rapporteur : Monsieur Jean-Denis DUBOIS

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a souhaité développer des animations sportives en direction des jeunes et des familles. Un centre CAP 33 a été créé sur la commune depuis l'été 2011 et cette opération sera reconduite pour l'été 2017.

Les centres CAP 33 sont des structures d'animations sportives estivales, mises en place grâce à un partenariat Communes / Conseil Départemental. Ces centres proposent aux familles et aux

individuels de plus de 15 ans, de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités sportives et de loisirs.

La ville est organisatrice, avec le soutien du tissu associatif local, notamment les sections sportives de l'Entente Sportive de Bruges, et le soutien financier et matériel du Conseil Départemental.

Les objectifs de cette animation qui se déroulera du 1^{er} juillet au 31 août 2017, sont les suivants :

- Maintenir l'offre sportive et culturelle durant l'été,
- Proposer des animations à ceux qui ne partent pas en vacances,
- Promouvoir l'offre associative aux Brugeais,
- Montrer le dynamisme des associations locales,
- Créer du lien dans les quartiers en développement.

Trois formules d'activités sont proposées : Les découvertes gratuites, les séances de perfectionnement et les tournois.

La tarification des activités étant de un à deux euros, en fonction des activités, le paiement s'effectuera au moyen de tickets de un ou deux euros. Des cartes d'abonnement multi-activités seront également proposées, pour une valeur de 10 euros. Enfin, les séances découvertes seront gratuites et les tournois à un euro.

La ville finance, avec le soutien du Conseil Départemental, un chef de centre et 2 animateurs, soit au total 3 éducateurs sportifs à temps plein. Ce dispositif s'appuie en outre sur le partenariat avec l'ESB et d'autres associations sportives de la Ville, qui peuvent soit aider à l'organisation de tournois et/ ou de séances de découverte ponctuelles, soit organiser des séances de perfectionnement.

En complément des activités sportives, la Ville développe des animations culturelles variées.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE RECONDUIRE** le projet CAP 33 pour l'été 2017.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention de partenariat entre la ville de Bruges et le Conseil Départemental de la Gironde, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions avec les participants, associations ou Comités Sportifs Départementaux, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

- **DE VOTER** le tarif des activités comme suit :
 - o Séances découvertes : gratuit
 - o Activités : 1 euro ou 2 euros selon l'activité
 - o Tournois : 1 euro
 - o Carte multi-activité (pour 12 séances) : 10 euros.

Madame le Maire déclare qu'il s'agit là d'une belle opération qui marche très, très bien. Elle imagine que les élus sont d'accord.

Vote: Unanimité

RAPPORT N°2017.01.08 : CONVENTION SCENE PARTENAIRE 2017-2020 ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET L'IDDAC

Rapporteur : Monsieur Frédéric Giro

L'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC) a pour objectif, sous l'égide du Conseil Départemental de la Gironde, de contribuer au développement de l'activité culturelle et artistique au plan départemental.

La convention scène partenaire constitue un accord-cadre dont l'objet est de définir les grands axes du partenariat culturel et artistique entre l'Espace culturel Treulon/ville de Bruges et l'IDDAC pour une durée de trois ans : 2017-2020.

Les objectifs généraux sont :

- l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles (actions de médiation)
- le soutien à la vie culturelle et artistique (création et économie de la création).

La convention précise les modalités partenariales, pratiques et financières de mise en œuvre des actions co-construites. Un avenant annuel précise les actions proposées et les engagements de chacune des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention entre la ville de Bruges et l'IDDAC, et tous documents y afférents, y compris les avenants annuels.



Mme PETIT-CHOTARD a une question concernant l'IDDAC. Il lui semble que c'est également l'IDDAC qui participe aux scènes d'été. Si tel est le cas, elle demande s'il serait possible que Bruges se propose pour être un lieu pour une scène d'été. Elle rappelle que ce sont des animations qui se développent dans tout le département. Elle déclare qu'il s'agit là d'une suggestion.

M. GIRO répond qu'en effet, concernant les scènes d'été en Gironde c'est le département qui les accueille et non pas l'IDDAC. Elles sont sur le département et non pas sur la Métropole puisque Bruges a l'été métropolitain pour lequel la Ville a accueilli deux spectacles l'an dernier. Il signale d'ailleurs qu'il n'y a pas vu les élus de l'opposition et qu'il espère les y voir l'an prochain.

Mme PETIT-CHOTARD lui répond qu'il n'a pas non plus les yeux partout.

Inaudible

M. GIRO déclare à Monsieur BOURG qu'il s'agissait de spectacles en plein air.

Inaudible

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.01.09 : ADHESION A LA CHARTE MONALISA

Rapporteur : Madame Marie ROUMILHAC

Le rapport MONALISA rend compte d'une volonté interpartenariale et interassociative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées. Il formalise des préconisations élaborées et portées par tous qui fondent la Mobilisation Nationale contre L'isolement des Agés.

La charte MONALISA vise une mobilisation citoyenne avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude pour renouer des liens de proximité.

Ses finalités sont :

- de déployer le bénévolat,
- de favoriser l'initiative,
- de faire de la lutte contre l'isolement relationnel des personnes âgées un axe majeur d'implication citoyenne,
- de mettre en cohérence et en convergence les actions menées pour assurer un meilleur maillage territorial et un échange de bonnes pratiques.

Il est proposé au Conseil Municipal,



- **D'ADHERER** à la charte MONALISA afin d'affirmer l'engagement de la Ville dans la lutte contre la solitude des personnes âgées et de constituer un réseau de bénévoles, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

M. SEGUINEAUD déclare qu'il s'agit d'une belle opération que son groupe valide et avec beaucoup d'intérêt et de passion. Il précise qu'au-delà de l'adhésion à la charte Monalisa, il demande quel sera le rôle efficient de la municipalité et si des élus y participeront. Si oui, lesquels ? Si c'était le cas, il indique que les élus de son groupe sont prêts à participer à cette opération Monalisa.

Mme ROUMILHAC précise que la porte est ouverte.

Mme GRIN tient à répondre à la première partie de cette question sur le rôle de la municipalité. Elle rappelle qu'il est d'encadrer les bénévoles, de répondre aussi à leurs questionnements et de leur apporter une formation. C'est aussi ce que permet l'adhésion à la charte Monalisa, puisque le réseau est organisé au niveau départemental avec un certain nombre d'outils. À l'attention des deux collègues qui sont au CCAS et qui entendent parler de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement qui a à peine plus d'un an, elle explique que les décrets qui tombent au fur et à mesure permettent de prendre des dispositions. Elle précise cependant que la municipalité a fait le choix que ce soit la Ville qui adhère au réseau Monalisa et pas seulement le CCAS, afin de donner aussi de l'ampleur à ce mouvement.

M. SEGUINEAUD demande si la municipalité aura bien un rôle de coordonnateur avec des élus qui participeront à la coordination de ce projet.

Mme GRIN répond que c'est de la responsabilité des techniciens et des chefs de service. Elle ajoute que les bénévoles seront bien sûr accueillis au titre de leur engagement à l'égard de la Ville, mais l'accompagnement de ce groupe de bénévoles se fera par des techniciens et des spécialistes. Elle précise que ce ne sont pas les élus qui accompagneront les bénévoles dans leur engagement.

M. SEGUINEAUD demande confirmation sur le fait qu'à un moment donné, des élus participeront au dossier et au projet.

Madame le Maire répond que non. Elle ajoute que ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est le CCAS qui va gérer cela après. L'élu adhérent à cette charte. Ils lancent cette initiative, mais c'est simplement l'occasion de se faire labelliser pour avoir accès à des formations et à amplifier ce mouvement de bénévoles qui existe déjà.

M. SEGUINEAUD ajoute que la question est de savoir que si des élus participent, qui encadrent et qui participent à la vie de ce dossier Monalisa, les élus de son groupe sont prêts à intégrer l'équipe pour travailler avec la majorité.

Mme GRIN répète qu'il s'agit d'un travail de techniciens sous la responsabilité de la directrice du CCAS. C'est un dossier qui sera suivi par le CCAS puisque le CA du CCAS a en charge les services aux seniors. Pour le reste, elle ne peut pas affirmer qu'en tant qu'élue, elle ne rencontrera pas un jour le groupe de bénévoles pour les remercier de leur engagement, mais elle n'entrera pas dans l'aspect technique. Il n'en est pas question.

Mme CHARTIER demande si des services civiques peuvent être associés à ce dispositif qui permet un rôle multigénérationnel au contact des personnes âgées, qui selon elle, peut être un apport spécifique.

Mme GRIN répond que ce n'est pas incompatible et que cela se construira avec le temps. Elle ajoute qu'ils ont déjà quelques idées de personnes qui sont venues spontanément parce qu'elles avaient entendu parler des réseaux Monalisa, pour demander si cela se faisait et dire qu'elles étaient volontaires. Il n'est pas possible de préjuger aujourd'hui de comment cela peut se mettre en place, à quelle vitesse, mais c'est possible.

Mme CHARTIER ajoute qu'étant donné que c'est la Ville qui y a souscrit avec les services civiques également, cela permet d'avoir un effet global.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.01.10 : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR 2017

Rapporteur : Madame Nathalie GRIN

La Ville de Bruges a adhéré en 2008 à l'ADSI (Association pour le Développement des Stratégies d'Insertion de Technowest), qui assure la coordination, l'animation et la gestion du PLIE Espace Technowest.

Elle a pour objet d'initier, de développer, de mettre en œuvre et de gérer toute initiative contribuant à l'insertion professionnelle de tous les publics en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle relevant du territoire de TECHNOWEST, soit des villes de Blanquefort, Bruges, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Saint-Jean-d'Ilac.

Le protocole 2015 – 2020, adopté en Conseil Municipal à l'unanimité le 25 septembre 2014 (délibération n° 2014.06.07) indique :

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Technowest (PLIE) s'adresse aux personnes en situation ou menacées de pauvreté, en âge d'accéder au marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable, et qui présentent le cumul de freins professionnels et sociaux.

Dans ce cadre, la Ville a recruté un référent insertion qui travaille à mi-temps et mobilise également la personne en charge du service emploi de la Ville, le travailleur social et la responsable du service solidarités du CCAS.

PLIE jeunes et adultes	2013	2014	2015	2016
entrées	27	20	26	18
sorties positives	15	16	5	11

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Fonds Social Européen afin de pouvoir percevoir une recette prévisionnelle de 37 686 €, et à signer tous documents y afférents.

Cette somme sera imputée au budget sur le compte 7478.

Vote: Unanimité

Madame le Maire déclare que la séance est levée. Elle donne rendez-vous pour un prochain Conseil Municipal le 23 mars 2017, date qui sera confirmée. Elle précise que cela ne dépend pas de la majorité, mais de la Métropole. Elle répète que ceux qui le peuvent sont invités à venir signer la charte des déplacements avant de partir. Elle indique également que ceux qui souhaitent réfléchir, la porte est ouverte.